



Bilan de l'Atlas Participatif de la biodiversité Communale de Lucheux

2017-2022



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, PONCOT, O.

Sommaire

Présentation du projet.....	4
Sensibilisation et implication des habitants et des élus	5
1. Sensibilisation du grand public	6
1.1 Réunions d'information	6
1.2 Site Internet	7
1.3 La Gazette	8
1.4 Réseaux sociaux	9
1.5 Sorties nature et ateliers participatifs	9
1.6 Pose de bornes pédagogiques	11
2. Sensibilisation du jeune public.....	12
3. Implication des habitants.....	12
3.1 Participation aux inventaires.....	12
Inventaires communaux	13
1. Contexte communal.....	13
2. Résultats.....	14
2.1 L'occupation du sol	14
2.2 Les espèces présentes.....	17
Agir en faveur de la biodiversité.....	44
1. Conseils de gestion	44
1.1 Espaces publics	44
1.2 Éclairage public	44
1.3 Jardin.....	44
2. Aménagements	45
2.1 Chiroptères.....	45
2.2 Jardin.....	46
Glossaire.....	47
Annexes	48
1. Fiches espèces par taxon	48
1.1 Oiseaux :.....	48
1.2 Amphibiens :	50
1.3 Reptiles :.....	51

1.4	Mammifères :.....	53
1.5	Lépidoptères :.....	56
1.6	Coléoptères :.....	58
1.7	Botanique :.....	60
1.8	Espèces exotiques envahissantes :.....	62
2.	Inventaires par groupe taxonomique	63
2.1	Oiseaux diurnes :.....	63
2.2	Rapaces nocturnes :.....	65
2.3	Amphibiens :.....	65
2.4	Reptiles :.....	65
2.5	Mammifères :.....	66
2.6	Lépidoptères :.....	66
2.7	Orthoptères :.....	70
2.8	Coléoptères :.....	71
2.9	Autres espèces - faune :.....	71
2.10	Champignons :.....	71
2.11	Botanique :.....	72
3.	Données historiques :.....	79
3.1	Oiseaux :.....	79
3.2	Lépidoptères :.....	80
3.3	Orthoptères :.....	81
3.4	Mammifères :.....	81
3.5	Botanique :.....	82
	Table des illustrations.....	88
1.	Index des cartes :.....	88
2.	Index des figures :.....	88
3.	Index des photos :.....	88
	Bibliographie et sitographie :.....	90

Présentation du projet

Le territoire français présente une grande richesse d'espèces vivantes : la biodiversité. Les collectivités territoriales de différentes échelles et les acteurs de l'environnement agissent sur leur territoire depuis de nombreuses années pour prendre en compte et valoriser ce patrimoine naturel, chacun avec ses propres moyens.

Malgré cette implication et ces efforts, la connaissance de la biodiversité reste encore très partielle. Cette connaissance est pourtant un préalable indispensable sur laquelle les politiques publiques doivent s'appuyer pour avoir une cohérence globale d'organisation de leur territoire et de leurs projets d'aménagement. C'est seulement ainsi que ce patrimoine commun à tous pourra être pris en compte de façon objective et optimum.

En 2010, dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a proposé aux communes volontaires un dispositif pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité : l'Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC).

La commune de Lucheux a proposé sa candidature pour ce projet et le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche a apporté son expertise pour les démarches d'inventaires et de sensibilisation du grand public à la biodiversité. Ainsi, la première phase de sensibilisation a pu débuter dès 2017 et les inventaires et la concertation ont été réalisés entre 2017 et 2020. Dans ce cadre, le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche et la commune de Lucheux se sont attachés à développer des animations pour le jeune public ainsi que des actions de sensibilisation à destination des plus grands. Le projet ABC s'est ainsi inscrit dans un processus de science participative, adapté à tous et largement diffusé. Par ailleurs, les données naturalistes historiques ont été rassemblées puis complétées par des inventaires récents qui ont permis d'identifier les espèces et les habitats associés présents sur le territoire de la commune. Ainsi, le bilan de cette étude, mettant en évidence les zones d'enjeux prioritaires de biodiversité, va devenir un outil décisionnel important pour une prise en compte accrue de la biodiversité dans les politiques municipales et intercommunales.

Sensibilisation et implication des habitants et des élus

Dans le cadre du projet d'Atlas de la Biodiversité de la Commune de Luceux, le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche et la commune ont mis en place des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation de ses habitants en terme de biodiversité parfaitement complémentaire aux actions d'inventaires visant à améliorer les connaissances du patrimoine naturel sur le territoire.

Le volet sensibilisation des habitants de la commune s'est réalisé de manière concertée. En effet, des échanges nombreux et réguliers ont été réalisés, tout au long des deux années du projet, entre la mairie et le CPIE.

Dans le cadre du dispositif ABC, les communes retenues pouvaient accueillir des services civiques. D'un commun accord entre la commune et le CPIE, c'est le CPIE qui a accueilli et encadré des personnes en service civique. Ainsi, Clément Ascas, Michaël Ayanne, Maëlan Couturier, Maymona Domergue, Octavie Dubief, Julie Fauquemberg, Fabien Fawer, Arthur Fernandes, Antoine Gaborit, Fanny Harinck, François Janquin, Alexis Kheiter, Philippine Labadie, Matthieu Laloux, Sébastien Leconte, Jeanne Legeay, Bastien Leménager, Louis Mallevaes, Ophélie Poncot, Kimberley Prudhomme, Elodie Rivière, Willie Rosaz, Maxime Thenière, Corentin Vandesteene, Claire Vanderhaghen, Paul Villaespesa sont intervenus de quelques semaines à quelques mois, sur le territoire de la commune, pour réaliser une mission de service civique. Ces services civiques sont venus en appui de l'équipe du CPIE pour mettre en place les actions de sensibilisation et ont participé aux inventaires.

1. Sensibilisation du grand public

1.1 Réunions d'information

Dans le cadre du projet ABC, diverses réunions d'information ont été réalisées à destination de différents publics directement par le CPIE avec l'appui de la commune.

Ainsi, dès Septembre 2017, les premières réunions d'information et de travail sur le projet ont concerné l'administration communale afin de définir au mieux les attentes de la commune notamment au travers du renforcement de la connaissance de la population sur les enjeux environnementaux. Cette première réunion de travail avec Monsieur le Maire, en date du 28 Septembre 2017, a servi à définir les attentes de la commune, notamment en termes d'actions de sensibilisation. Une première réunion de travail sur le programme de sensibilisation de la population a eu lieu avec le Maire le 12 Octobre 2017. Ainsi, en fin 2017, le CPIE a pu prendre des premiers contacts avec la population.

Au cours du projet, des échanges informels et des réunions régulières d'avancée du projet et de présentation des premiers résultats ont été réalisés. Ainsi, à Lucheux, Mme DUHAUTOY et Mme BLERY ont régulièrement été contactées ou rencontrées à la fois pour la réalisation des inventaires, mais aussi pour les actions de sensibilisation. Ainsi, des réunions ont été effectuées avec l'école maternelle et la bibliothèque de Lucheux afin de planifier les actions de sensibilisation. Une réunion de présentation de la première année et du projet et de travail sur la définition du programme d'action concerté a été réalisée en Février 2019. En complément, des échanges téléphoniques et mails ont également permis d'informer régulièrement la commune.

L'objectif était de permettre à la commune d'avoir les éléments de compréhension nécessaires concernant la biodiversité afin qu'elle puisse en tenir compte dans sa démarche de préservation de l'environnement par une prise en compte de ces données dans la mise en œuvre de politiques d'aménagement et de gestion de l'espace.

1.2 Site Internet

Le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche et la commune ont informé le public de l'existence de la présentation de la démarche et l'implication de la commune dans cette démarche des ABC sur le site Internet du CPIE. Le site Internet rappelle le contexte de l'année internationale de la biodiversité en 2010 qui a servi de déclencheur à la mise en œuvre de la démarche ABC par l'Etat.

Le site Internet du CPIE, www.cpie-authie.org présente ainsi la démarche ABC dans sa rubrique « études » - « projet de territoire » à l'adresse suivante : http://www.cpie-authie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=98&Itemid=232



La France, avec ses territoires de métropole et d'outre-mer est riche d'une grande biodiversité. La région Nord-Pas-de-Calais ne fait pas exception. Ses deux départements, ses communes et tous les acteurs de l'environnement sur les territoires agissent depuis de nombreuses années, chacun avec les moyens qui lui sont proposés.

C'est pourquoi le Ministère du Développement Durable propose aux communes volontaires du Nord-Pas-de-Calais, un dispositif pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité : L'Atlas de la Biodiversité des Communes (ABC). Ainsi, ce dispositif a été initié par l'Etat en 2010, année internationale de la biodiversité, sous la forme d'un appel à candidature.

Un Atlas de la Biodiversité dans votre Commune : Pour quoi faire ? :

- Pour sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens de votre commune sur les enjeux de la biodiversité.
- Pour mieux connaître la biodiversité sur le territoire de votre commune.
- Pour faciliter la mise en place de politiques communales qui prennent en compte la biodiversité.
- Pour fournir des informations relatives à la biodiversité de votre commune et permettre d'éclairer des choix de politique publique nationale.

Projet :

Le CPIE Val d'Authie, depuis 2010, a accompagné 7 communes de la région (Auxi le Château, Beauvoir-Wavans, Bonnières, Buire au Bois, Haubourdin, Willencourt, Noeux les Auxi) dans cette démarche qui consiste, d'une part, à sensibiliser les habitants à leur biodiversité ordinaire, et d'autre part, à réaliser des inventaires de cette biodiversité afin de permettre sa prise en compte par la commune dans ses futurs actions et projets. Actuellement, 6 communes (Auxi le Château, Buire au Bois, Haubourdin, Willencourt, Bonnières et Noeux les Auxi) ont finalisé cette démarche et se sont engagées dans des actions concrètes (restauration de mares, plantations de haies, ...) de préservation de la biodiversité. En 2015, la commune de Beauvoir-Wavans s'est lancée à son tour dans cette démarche.

Ainsi, le CPIE a proposé aux habitants de ces communes de leur faire découvrir la biodiversité dans leur jardin ou leur commune au travers de visites à différentes saisons. Des animations avec les enfants et adolescents ont également été réalisées afin de leur faire découvrir leur patrimoine naturel. Certaines de ces activités ont été réalisées avec des tablettes numériques permettant aux utilisateurs de contribuer aux inventaires et d'apprendre à reconnaître les espèces rencontrées. En effet, le CPIE Val d'Authie a bénéficié du soutien de ADB Solidatech pour l'acquisition de ce matériel qui a pu être utilisé lors des animations.

Par ailleurs, la démarche ABC permet aux communes de solliciter des services civiques pour sensibiliser les habitants. Dans ce cadre, le CPIE a accueilli plusieurs personnes qui ont pu développer différents supports de sensibilisation.

Des inventaires des mammifères, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des insectes (papillons, libellules, criquets et sauterelles), poissons et crustacés, de la flore ont été réalisés à l'échelle de chaque commune. Toutes ces observations ont fait l'objet d'un atlas cartographique pour chaque commune.

Ces différents résultats et observations ont servi de base pour élaborer en concertation avec chaque commune les enjeux et les actions que la commune pouvait mettre en œuvre pour favoriser son patrimoine naturel.

De plus, le CPIE Val d'Authie a accompagné 5 communes (Auxi le Château, Bonnières, Buire au Bois, Noeux les Auxi et Willencourt) dans leur candidature auprès du Fonds de Dotation pour la Biodiversité (FDB). Cela a permis à ces communes d'être primées et ainsi d'avoir les moyens pour réaliser des projets de renforcement de la biodiversité et de sa prise en compte par les habitants (restauration de mare, plantations, gestion des EEE, réduction de la pollution lumineuse par la gestion des éclairages publics, pose de nichoirs, création d'un sentier de découverte, ...).

Figure 1 : Article présentant la démarche ABC sur le site Internet du CPIE

1.3 La Gazette

Dans le cadre de la publication bimestriel de sa newsletter informatique, diffusée à plus de 1000 personnes, le CPIE a régulièrement publié des informations sur la biodiversité.

Des informations en lien avec le projet ABC ont été publiées. Cette newsletter a également servi pour appeler la population à participer au projet ABC, notamment au travers de démarches de sciences participatives et d'activités de sensibilisation. Cette feuille de liaison a également été l'occasion de tenir informé les destinataires de l'évolution du projet. Ainsi, en 2018, le numéro de Novembre (N°67) a traité des activités de sensibilisation à la biodiversité mises en œuvre par le CPIE via le concours photos.

BIODIVERSITE

ATLAS PARTICIPATIF DE LA BIODIVERSITE DANS LES COMMUNES

Dans le cadre du projet de «l'Atlas Participatif de la Biodiversité des Communes», qui a débuté début septembre, le CPIE accompagne 5 communes du bassin versant de l'Authie (Vironchaux, Barly, Outrebois, Gézaincourt et Luchaux), afin de les aider à connaître, prendre en compte et valoriser leur biodiversité.

Pour chacune des communes nous avons rencontré le Maire afin d'échanger sur le projet et connaître les thématiques qui pourraient intéresser les habitants de la commune (Oiseaux, insectes, rapaces ...). On a également pris connaissance des regroupements de personnes (associations chasse/pêche, club intergénérationnel, groupes de bénévoles...) qui pouvaient exister dans la commune afin d'organiser des animations en partenariat avec eux.

Pour la commune de Vironchaux, Elodie Rivière du CPIE Val d'Authie et Mme Maryvone Bernier (épouse d'un conseiller municipal) ont distribué en toutes boîtes les plaquettes de présentation du projet APC.

Ainsi les habitants ont été informés d'une réunion organisée le mardi 17 octobre 2017, au cours de laquelle nous avons rencontré certains habitants qui nous ont fait part des thématiques à aborder. Suite à cette réunion nous avons rencontré Madame Leborgne Odette (responsable du club intergénérationnel) avec qui nous allons réaliser le mercredi 13 décembre au sein du groupe intergénérationnel un atelier de fabrication de mangeoires et de boules de graisse en gardant leur thème du jour : Noël.

Dans certaines communes des actions de sensibilisation ont débuté. Pour les communes d'Outrebois et de Barly une activité a déjà été réalisée le mercredi 25 octobre 2017 et mercredi 29 novembre 2017 concernant l'accueil des oiseaux de nos campagnes pendant l'hiver, où nous avons réalisé un atelier de fabrication de mangeoires et de boule de graisse.



Ainsi les habitants sont repartis avec leurs fabrications à installer dans leur jardin et pourront observer les oiseaux tout l'hiver, ce qui permettra d'améliorer les connaissances naturalistes sur la commune.



De plus, à Outrebois, un atelier modelage oiseau ainsi qu'un atelier mini-jeux « Qui-est-ce » et « Memory » à destination des enfants a été réalisé le mercredi 22 novembre ainsi que le lancement d'un concours dessin/photo. Suite à une demande de thématique des participants et de Madame Hendron Marie-Françoise, la prochaine animation sera sur les animaux de la forêt.

Pour deux communes, nous avons rencontré l'école et les enseignants avec qui nous avons prévu des thématiques à aborder au cours de l'année, pour Vironchaux ce sera les différents habitats et les insectes avec la création d'un gîte à insectes. Pour Luchaux, ce sera sur les différents habitats, la forêt avec une promenade de découverte de la faune et de la flore ainsi que la création d'une prairie fleurie. Pour Gézaincourt, l'activité de la découverte des oiseaux de nos campagnes et la fabrication de mangeoires et de boules de graisse sera réalisée le jeudi 7 décembre avec les classes de CE1 au CM2.

Elodie RIVIERE

BIODIVERSITE

UN CONCOURS PHOTO POUR OBSERVER DIFFEREMMENT LA BIODIVERSITE

Cette année, les communes de Barly, Gézaincourt, Longuevillette, Luchaux, Occoches, Outrebois et Vironchaux se sont investies dans un projet d'«Atlas participatif de biodiversité communale» avec le CPIE Val d'Authie pour une durée de 3 ans. Dans le cadre de ce projet, un concours photo a été lancé le 25 octobre dernier. Le thème était « les oiseaux et paysages d'hiver ». Les participants à ce concours étaient les habitants de la commune de Barly, d'Outrebois et Vironchaux. Le concours a été divisé selon les catégories suivantes : photo adultes, photo enfants, dessin enfants. Les habitants des communes ont pu élire leurs photos préférées.

La remise des prix s'est effectuée à la bibliothèque d'Outrebois le 11 avril dernier. En présence de M. Le Maire, des habitants, des participants au concours, du CPIE Val d'Authie et de Mme Handron - référente du projet pour la commune d'Outrebois - qui a remis les prix aux gagnants.

Chaque catégorie a reçu un lot comportant un livre sur la nature offert par Delachaux et Niestlé (Editions La Martinière) que nous tenons à remercier pour leur contribution.

Les gagnants sont :

- Photo Adulte : Mme Nourtier (Vironchaux)



« Bouvreuil pivoine »

- Photo enfants : Caron Juliette (Outrebois)



« Les délices d'une mésange »



- Dessin enfants : Caron Guillaume (Outrebois)



Céline FONTAINE



Figure 2 : Exemples d'articles publiés dans la newsletter du CPIE

1.4 Réseaux sociaux

Le CPIE a pu communiquer sur le projet, impliquer et sensibiliser les habitants via les réseaux sociaux grâce à sa page Facebook (« CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche »), son compte Instagram (« cpie_authie_canche »), son compte LinkedIn (« CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche ») et sa chaîne YouTube intitulée « CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche ». Des publications régulières ont permis d'informer la population sur les différentes actions mises en place dans le cadre de l'Atlas Participatif de la Biodiversité Communale.



Figure 3 : Exemple de publication postée sur Instagram à l'occasion de l'animation gîtes à insectes

1.5 Sorties nature et ateliers participatifs

- Année 2018

Dans le cadre de l'animation du dispositif ABC sur les 7 communes de Barly, Ocoches, Outrebois, Gezaincourt, Longuevillette, Luceux, Vironchaux, a réalisé quatre sorties natures et ateliers, lors de l'année 2018, pour la population afin de faire découvrir la richesse écologique de ces territoires.

Ainsi, le 31 Janvier 2018, le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche a organisé un atelier de fabrication de mangeoires, une animation de sensibilisation autour de l'alimentation et du mode de vie des oiseaux pendant l'hiver. Des boules de graisses et des mangeoires ont été fabriquées par petits et grands présents à cet après-midi très agréable avec beaucoup d'échanges, d'entraide et de bonne humeur. Une dizaine de mangeoires a pu être réalisée et chaque participant est reparti avec boules de graisse, « distributeur de graines » et documentation. En hiver, les oiseaux sont confrontés à un énorme problème : résister au froid. Du coup, les oiseaux ont besoin d'aliments riches en graisse pour se constituer une réserve de lipides et combattre le froid. Tous les oiseaux n'ont pas le même régime alimentaire, il faut diversifier la nourriture (miettes de biscuits, pommes de terre cuites, fruits coupés en morceaux, fromage sec, graisse, graines de maïs, blé, avoine, sésame, amande...). En revanche, il est conseillé d'éviter le pain ! Attention, il s'agit d'aider les oiseaux et non de les domestiquer. Un autre évènement a eu lieu ce même hiver (24

Février 2018) : l'inauguration de la bibliothèque avec une exposition sur la forêt.



Figure 4 : Exemple d'affiche pour les ateliers du CPIE

Le Mercredi 06 Mars 2018, le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche a organisé une animation sur les rapaces nocturnes sous formes d'une présentation générale et d'un atelier créatif. Nous avons pu aborder la notion d'éclairage excessif impactant les écosystèmes environnants, qui souffrent de cette abondance d'illuminations et, par la même occasion, condamnent les passionnés du ciel étoilé à ne plus pouvoir pratiquer leur activité nocturne. Sans oublier l'impact au niveau du dérèglement climatique de par les gaz à effet de serre ou encore sur la santé. A nous d'agir par de petits gestes simples afin de rationaliser nos dépenses en énergies pour préserver la richesse de la biodiversité et de notre environnement.

Certaines ont été proposées au printemps 2018 : le 05 Mai était organisé une balade afin de découvrir la biodiversité de Luceux. Durant l'été 2018, 2 animation ont été proposées par le CPIE : découverte des chauves-souris et des papillons de nuit le 23 Aout, découverte de la faune et la flore locale le 26 Aout.

- Année 2019

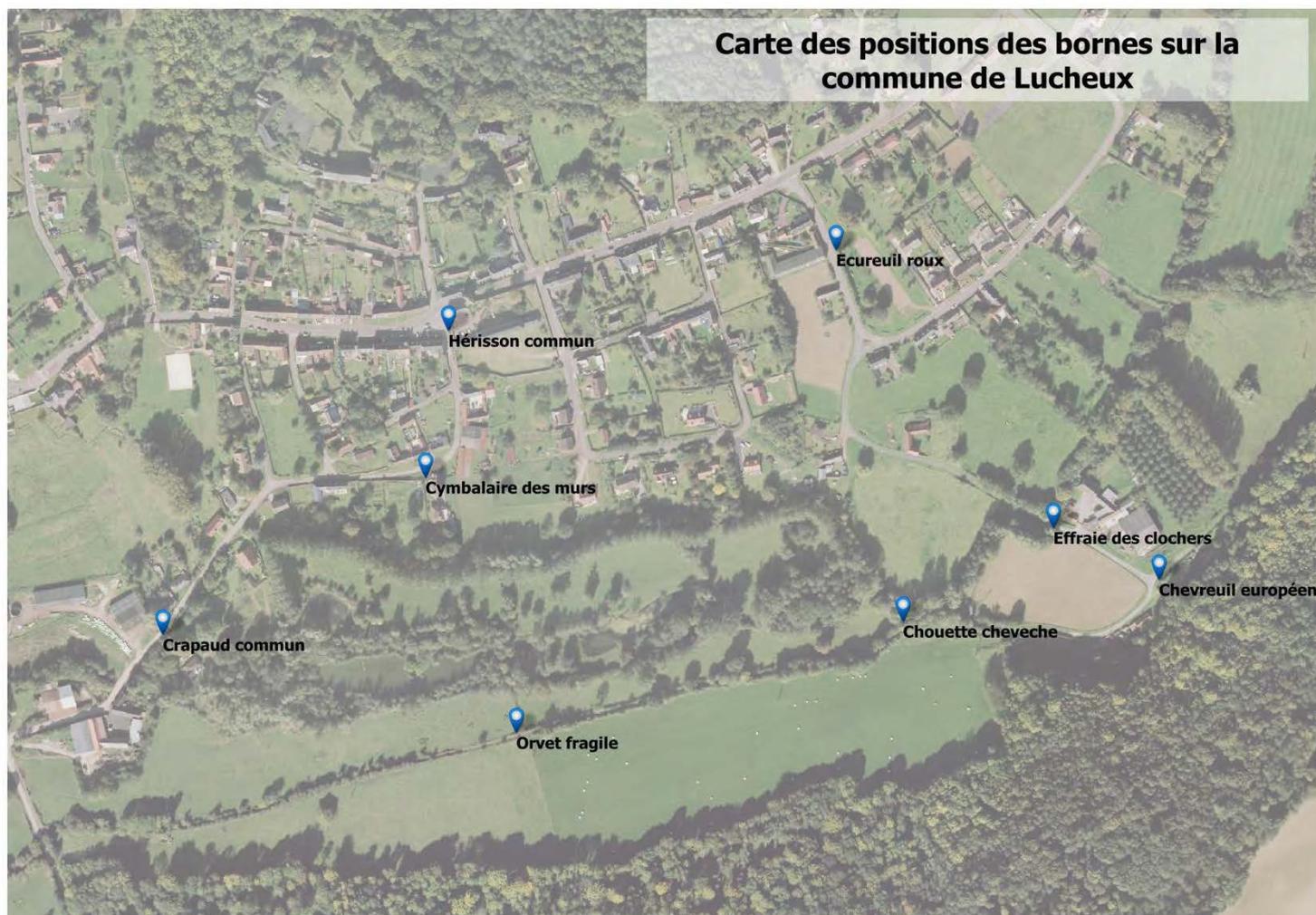
En 2019 ont eu lieu 2 animations en lien avec les mares, le 02 Mars et le 06 Avril.

- De 2020 à 2022

La crise sanitaire du Covid 19 a grandement limité les actions de sensibilisation en 2020 et 2021. Cependant, le 06 Juin 2021, le CPIE a pu mettre en place une balade naturaliste à la découverte de la biodiversité de Luceux. Le 11 Mai 2022, une animation de construction de gîtes à insectes a été mise en place dans la commune.

1.6 Pose de bornes pédagogiques

En 2021, le CPIE a placé stratégiquement des bornes pédagogiques à l'effigie de différentes espèces présentes sur le territoire communal.



Carte 1 : Localisation des bornes pédagogiques sur la commune de Luceux

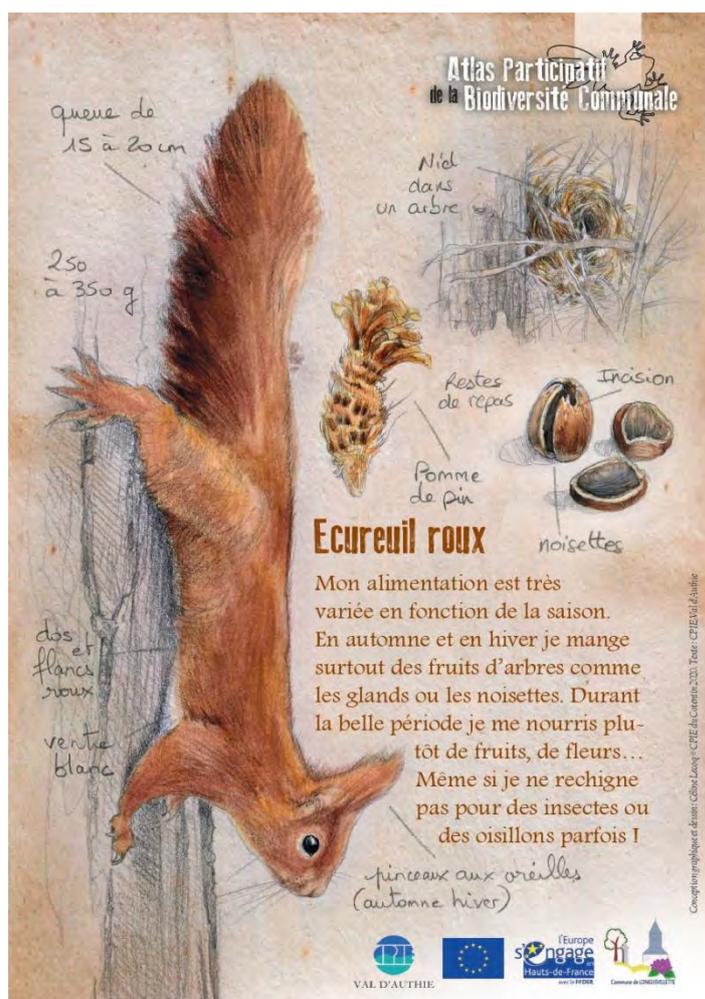


Figure 5 : Exemple d'une borne pédagogique réalisée par le CPIE

2. Sensibilisation du jeune public

Dès le démarrage de la démarche ABC, la commune a affiché sa volonté de sensibiliser et d'impliquer les plus jeunes. Ainsi, le CPIE a proposé différentes activités pour le public scolaire.

3. Implication des habitants

3.1 Participation aux inventaires

Afin de faire prendre conscience aux habitants de leur biodiversité, le CPIE et la commune les ont sollicités, via le porte à porte et la plaquette d'information, à participer à un inventaire très particulier. En effet, la participation active des habitants est primordiale pour réaliser un inventaire le plus exhaustif possible sur une commune. Par exemple, un flyer a été distribué aux habitants afin de les solliciter dans l'inventaire des oiseaux du jardin, ils pouvaient envoyer leurs observations, avec quelques indications comme le lieu et la date, et une photo si possible.

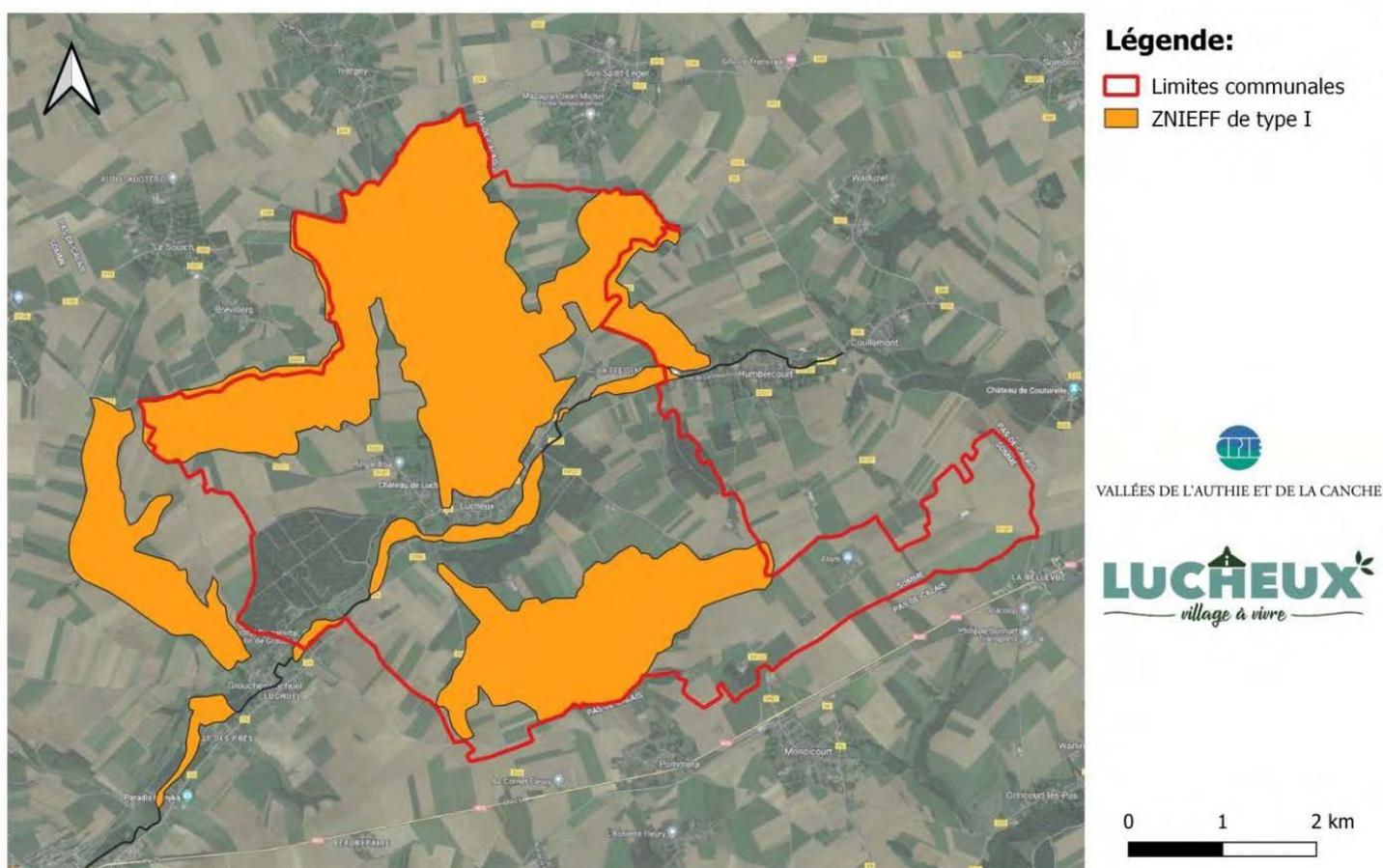
Inventaires communaux

1. Contexte communal

La commune de Lucheux se situe dans le département de la Somme (80) en région Hauts-de-France. Située dans la vallée de l'Authie, le territoire communal recouvre une superficie de 27.62 km² pour une population de 521 habitants (donnée INSEE, 2019). L'altitude minimale se situe en fond de vallée à 70m et la maximale à 174 avec un dénivelé positif de 104m.

Il existe un zonage particulier sur la commune. En effet, il y a des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à Lucheux. Ce sont des ZNIEFF de type I « Bois de Watron à Lucheux », « Cours de la Grouche » et « Massif forestier de Lucheux/Robermont » qui ont une partie de leur superficie localisée dans la commune. Les ZNIEFF de type I sont des espaces d'une superficie réduite abritant au moins une espèce ou un habitat rare ou étant fortement fonctionnel d'un point de vue biologique.

Localisation des ZNIEFF sur la commune de Lucheux



Carte 2 : Localisation des ZNIEFF sur la commune de Lucheux

2. Résultats

2.1 L'occupation du sol

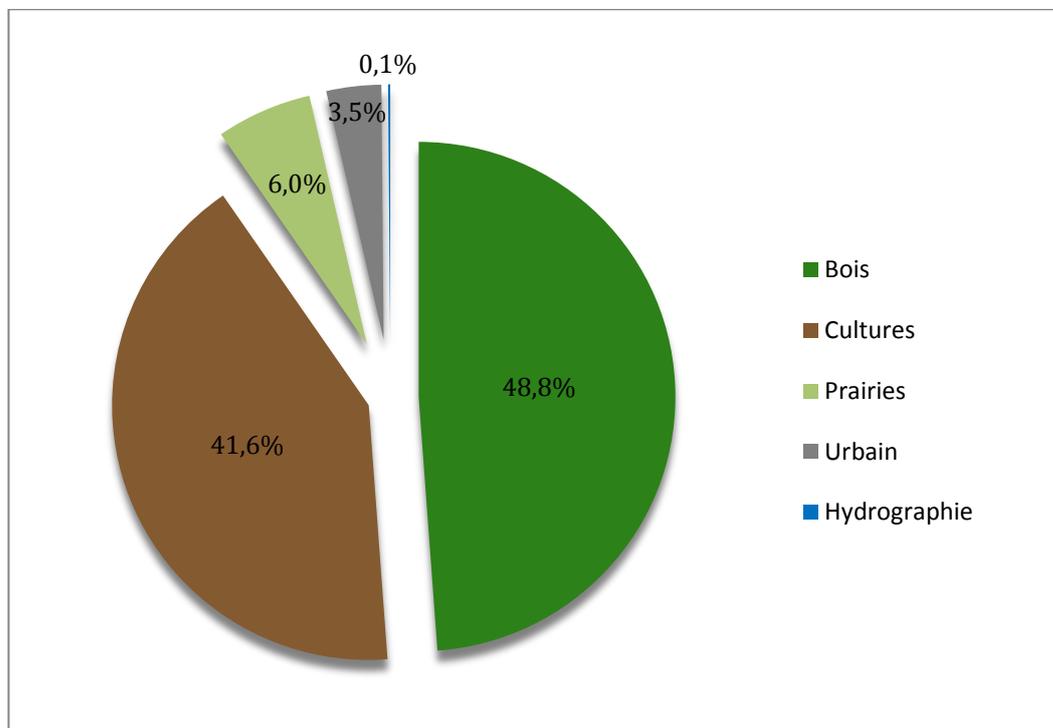


Figure 6 : Graphique représentant l'occupation du sol sur la commune de Luceux

I. Milieux urbains

La commune de Luceux est une commune dite rurale, avec une zone de bâti continu qui comprend moins de 2000 habitants. Cette zone artificialisée est dominée par les habitations et ne représente que 3,5% du territoire de la commune.

Bon nombre d'espèces se sont accommodées à nos modes de vie et donc aux milieux anthropiques, elles sont dites rudérales. On les aperçoit dans nos jardins, nos cours d'écoles, dans les rues, etc.

La commune a arrêté progressivement l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des voiries, et du cimetière. Cette mesure permet à de nombreuses espèces végétales sauvages et locales de se développer. Ainsi, la faune liée à ces espaces peut facilement prospérer.

II. Milieux agricoles

Le milieu agricole est largement représenté sur la commune de Luceux, il recouvre 41,6% du territoire. Les terres sont très largement occupées par de grandes cultures situées sur le périmètre extérieur du territoire communal. Ces milieux sont des habitats façonnés par

l'agriculture, ils sont pour la plupart dégradés et possèdent donc un enjeu écologique et patrimonial faible (niveau 4).

III. Milieus ouverts (prairies)

Quelques prairies gravitent autour du centre du village, elles recouvrent seulement 6% du territoire communal. Les prairies et pâtures possèdent un enjeu écologique et patrimonial secondaire (niveau 2 et 3).

IV. Milieus boisés

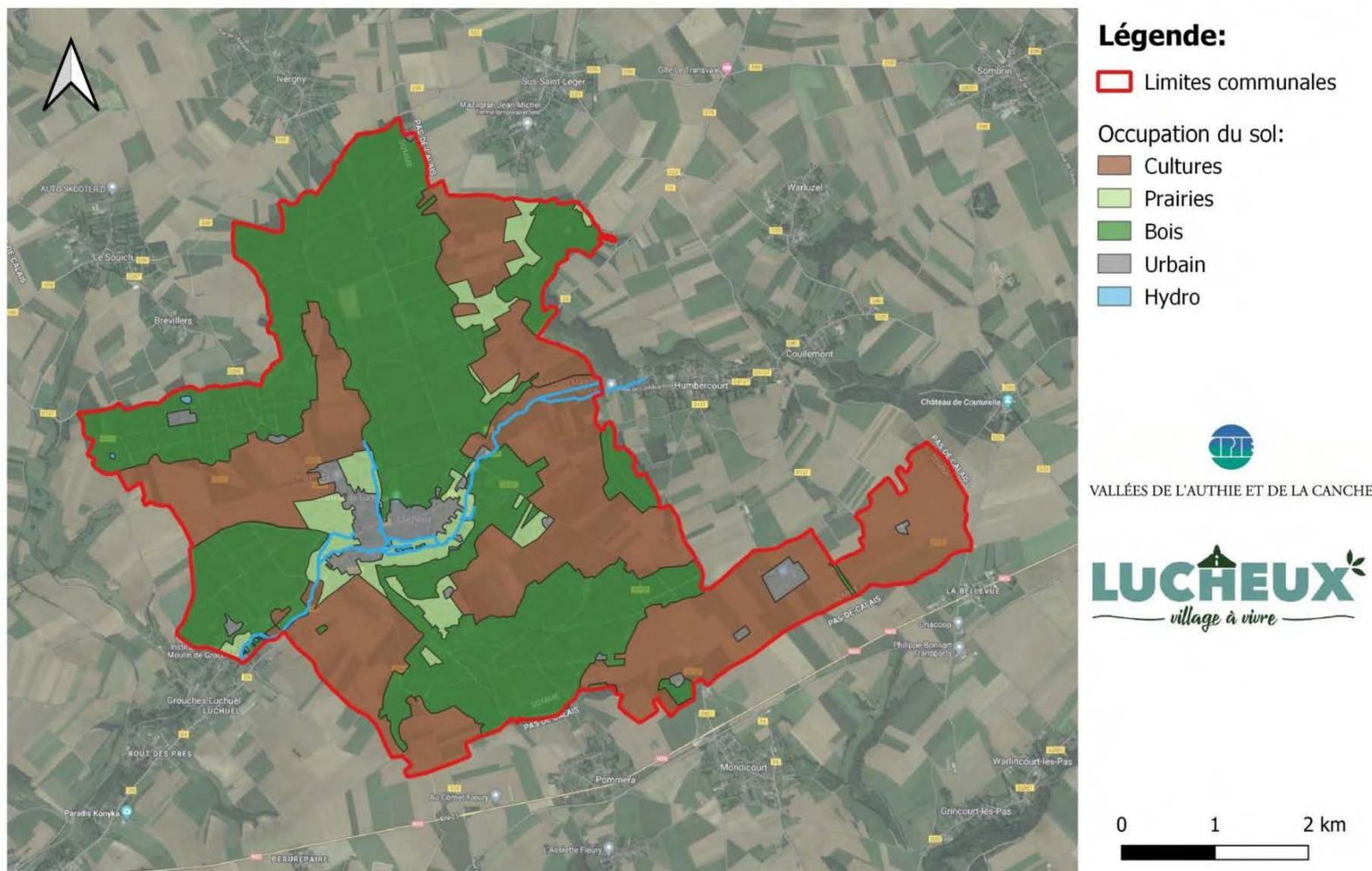
Quelques zones boisées sont présentes sur la commune, ces boisements représentent près de 49% de son territoire. Plusieurs bois, dont le Bois de Watron ou le Bois de Robermont sont localisés dans la commune.

V. Hydrographie

La commune est traversée du Sud-Ouest au Nord-Est par une rivière, la Grouche, qui constitue un affluent de l'Authie. Ce réseau hydrographique ne représente que 0,1% de l'occupation du sol sur la commune.

On retrouve peu d'espaces naturels ou semi-naturels au sein même de la commune.

Occupation du sol sur la commune de Lucheux



Source: Google Hybrid / COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Carte 3 : Occupation du sol sur la commune de Lucheux

2.2 Les espèces présentes

Les inventaires spécifiques ont été réalisés séparément pour les différents groupes d'espèces et une attention particulière a été portée à la recherche d'espèces protégées et d'intérêts patrimoniaux. Les espèces protégées sont des espèces pour lesquelles la destruction, la détention, la perturbation sont interdites sous quelque forme que ce soit. Les espèces d'intérêt patrimonial sont des espèces revêtant une importance particulière localement, soit par leur fragilité/rareté locale, soit par leur association avec un habitat particulièrement favorable à une grande diversité biologique. Pour chaque groupe, la liste complète des espèces inventoriées sur la commune est présentée en annexe.

Il est important de se référer aux cartes de localisation des différents protocoles d'inventaires. En effet, même si l'ensemble de la diversité des habitats a été couvert lors des inventaires, certaines zones à fort potentiel écologique ont pu être plus fortement prospectées. On peut constater que les inventaires couvrent relativement bien le territoire communal, à l'exception d'une zone agricole située à l'Est et d'une parcelle boisée privée au Sud, qui n'ont pas fait l'objet de prospections. Cependant, si une espèce n'est pas signalée dans un type d'habitat précis, cela ne veut pas nécessairement dire qu'elle n'y est pas présente.

Sur toute la période d'inventaires (2017-2022), se sont 3496 données qui ont été recueillies pour un total de 569 espèces différentes.

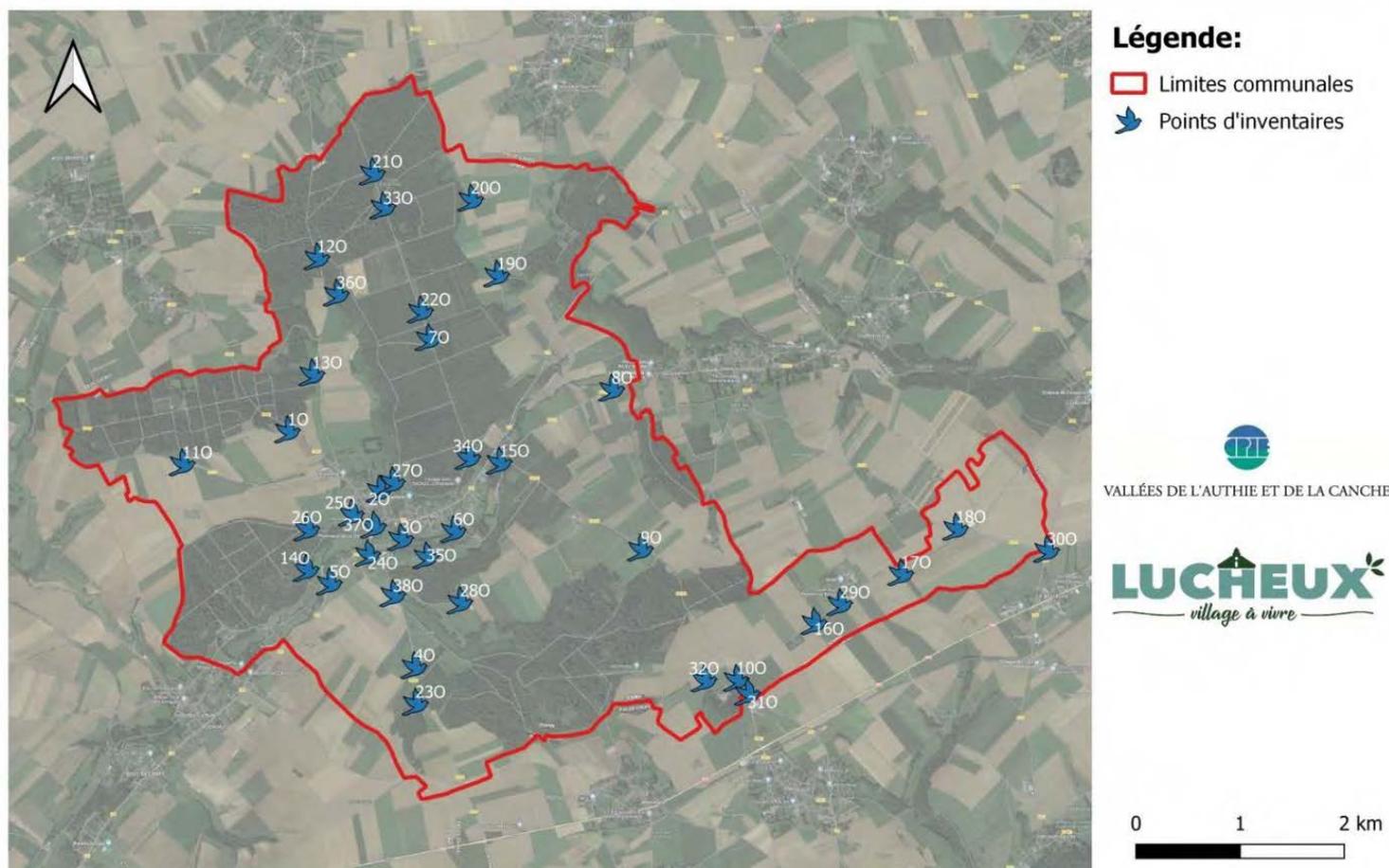
Les parties ci-après présentent le détail des résultats par taxons.

I. Protocoles Oiseaux

1. Oiseaux diurnes

L'inventaire ornithologique se base à la fois sur une identification visuelle mais également auditive des espèces. Afin d'inventorier les espèces diurnes et nocturnes, deux protocoles différents ont été utilisés.

Localisation des points d'inventaires des oiseaux diurnes



Source: Google Hybrid / COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Carte 4 : Localisation des points d'inventaires des oiseaux diurnes

Pour les espèces diurnes, les inventaires ont été effectués selon le programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC). Ainsi, c'est la méthode des IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) qui a été utilisée : des points d'écoute, d'environ 5 minutes, sont opérés durant lesquels toutes les espèces, entendues et vues, sont comptabilisées. Plusieurs passages sont effectués pour chaque point tout au long de l'année, afin de s'assurer de prendre en compte les oiseaux nicheurs précoces et tardifs, les espèces hivernantes ainsi que les espèces migratrices.

Sur le territoire communal de Luceux, 38 points ont été sélectionnés, de manière à prospecter un maximum d'habitats différents.

Données historiques

Les bases de données du CPIE et de Picardie Nature ont permis de comptabiliser 65 espèces d'oiseaux diurnes sur la commune.

Données des inventaires de 2017 à 2022

Les inventaires, depuis 2017, ont permis d'atteindre un total de 74 espèces d'oiseaux diurnes sur la commune. Pour comparer, il existe 180 espèces d'oiseaux nicheurs en Picardie. Cet écart pourrait s'expliquer par la faible diversité des habitats présents sur la commune.

Parmi les 74 espèces, 8 sont menacées au niveau national et 7 sont menacées au niveau régional.

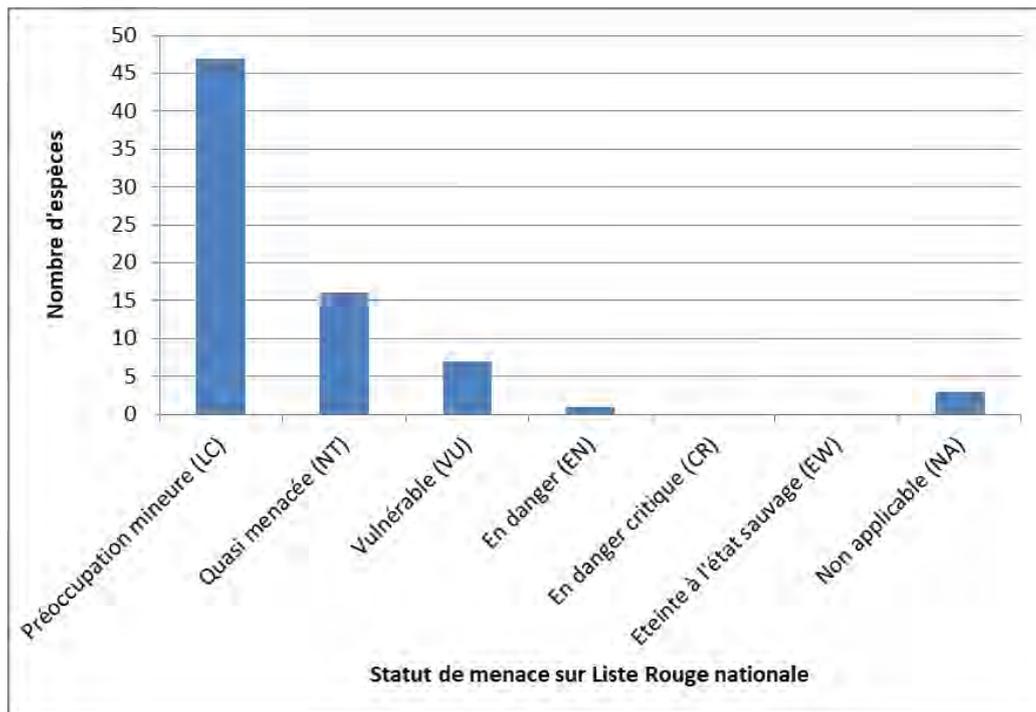


Figure 7 : Nombre d'espèces en fonction de leur statut de menace sur la Liste Rouge nationale

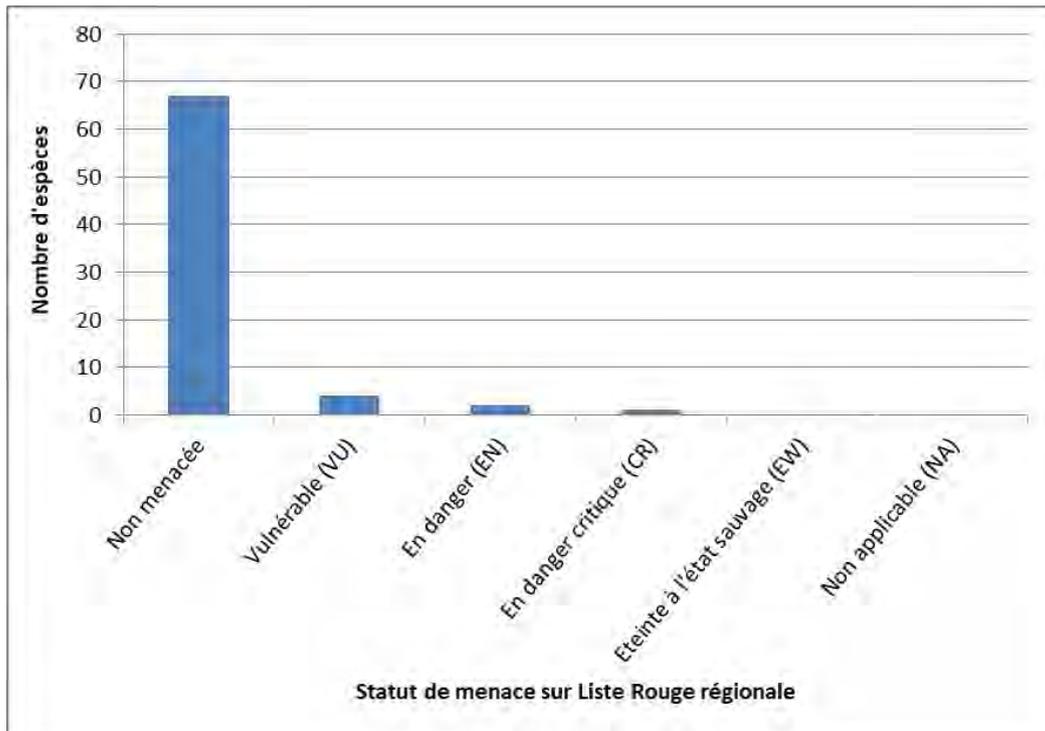


Figure 8 : Nombre d'espèces en fonction de leur statut de menace sur la Liste Rouge régionale picarde

Au niveau national, 7 espèces sont classées vulnérables :

- le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*)
- le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)
- le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)
- le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*)
- la Mésange boréale (*Poecile montanus*)
- le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) (Fiche espèce en annexe)

Et une espèce est classée comme étant « en danger » : la Grive litorne (*Turdus pilaris*).

Au niveau régional :

- 4 espèces sont classées vulnérables :
 - Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
 - Le Busard cendré (*Circus pygargus*)
 - Le Goéland brun (*Larus fuscus*)
 - Le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)
- 2 espèces sont classées « en danger » :
 - Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)
 - La Grive litorne (*Turdus pilaris*)
- et une espèce est classée « en danger critique d'extinction » :
 - le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*)

Au total, 56 des 74 espèces inventoriées, soit près de 76%, sont protégées à l'échelle nationale.

De plus, 19 espèces (environ 26%) sont déterminantes ZNIEFF au niveau régional.

La majorité des espèces recensées sont communes, voire très communes, au niveau de la région Picardie. Néanmoins, 2 espèces très rares ont été inventoriées : le Goéland brun (*Larus fuscus*) et le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*). Une espèce exceptionnelle a tout-de-même été rencontrée lors des inventaires : le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

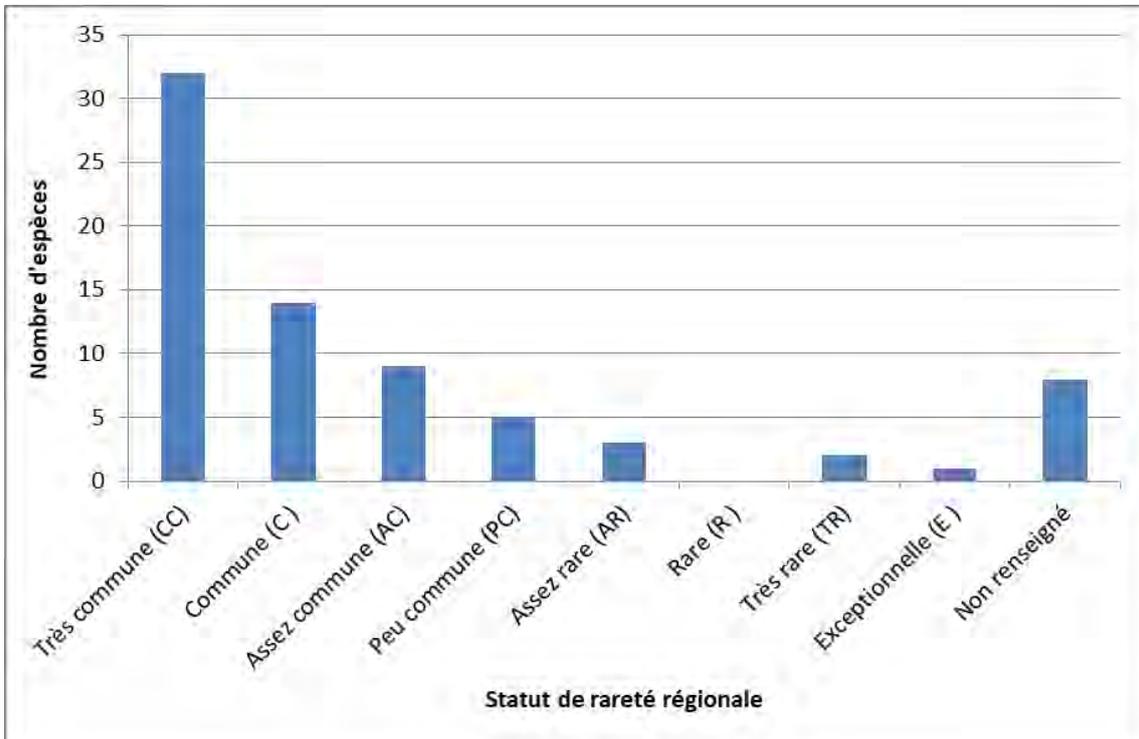


Figure 9 : Nombre d'espèces en fonction de leur statut de rareté régional



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, PONCOT, O.

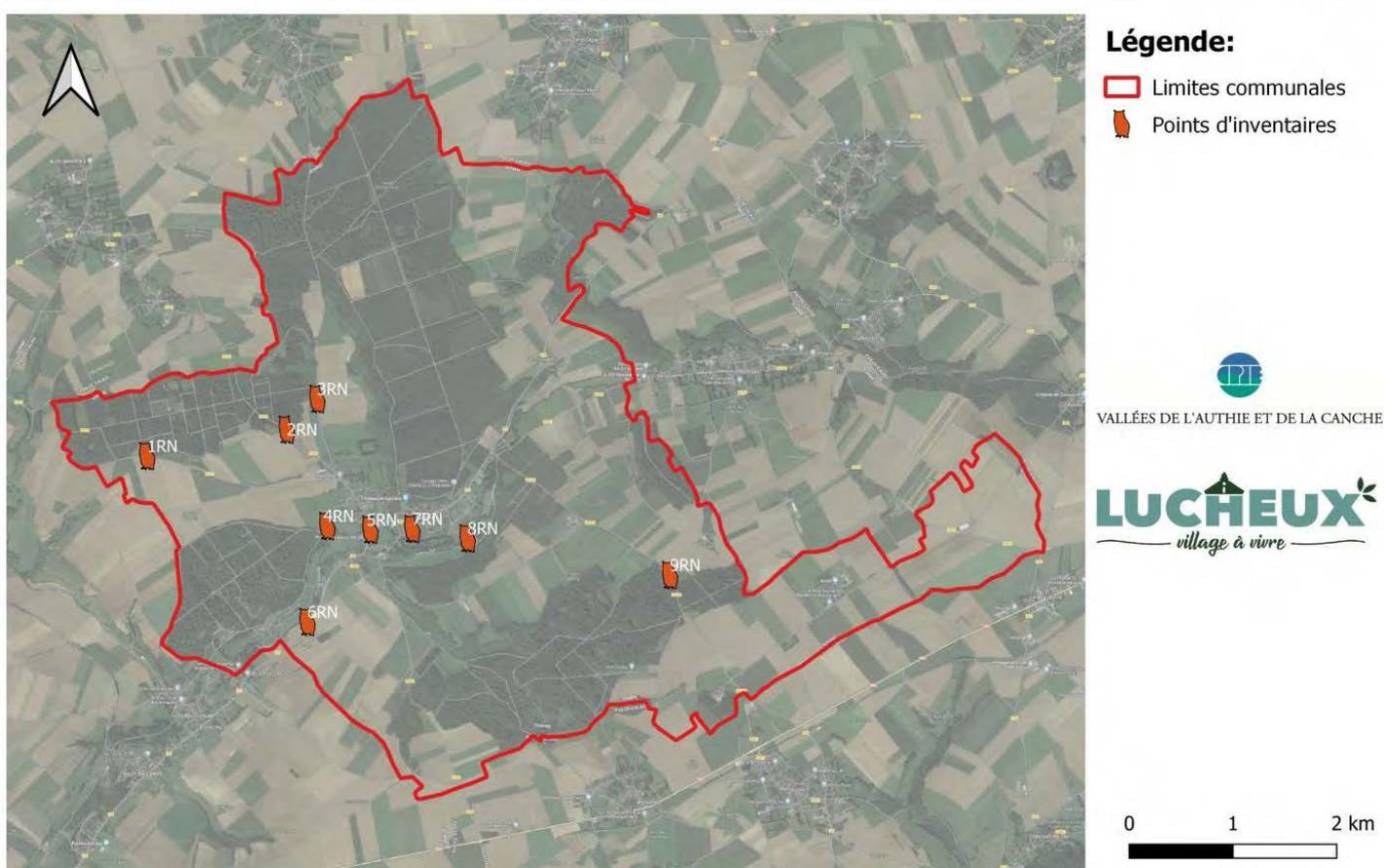
Photo 1 : Busard cendré (*Circus pygargus*) observé à Luchaux

2. Rapaces nocturnes

Les espèces nocturnes ont été inventoriées par le biais d'un protocole différent. Celui-ci consiste à diffuser des repasses (chants enregistrés) des différentes espèces de rapaces nocturnes présentes dans la région, 30min après le coucher du soleil. L'objectif est ici de stimuler les oiseaux éventuellement présents et de les inciter à chanter. Les chants diffusés sont, dans l'ordre : la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), le Hibou moyen-duc (*Asio otus*), l'Effraie des Clochers (*Tyto alba*) et la Chouette hulotte (*Strix aluco*).

Ce sont donc 9 points d'écoute, localisés dans différents habitats, qui ont été sélectionnés et 5 passages ont été effectués.

Localisation des points d'inventaires des rapaces nocturnes



Source: Google Hybrid / COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Carte 5 : Localisation des points d'inventaire des rapaces nocturnes

Données historiques

D'après les données historiques du CPIE, deux espèces de rapaces nocturnes ont été recensées sur la commune : la Chouette hulotte (*Strix aluco*) et la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) (*Fiche espèce en annexe*).

Données des inventaires de 2017 à 2022

Les inventaires ont permis de recenser 5 espèces.

Parmi ces 5 espèces, une espèce est classée vulnérable sur la Liste Rouge régionale :

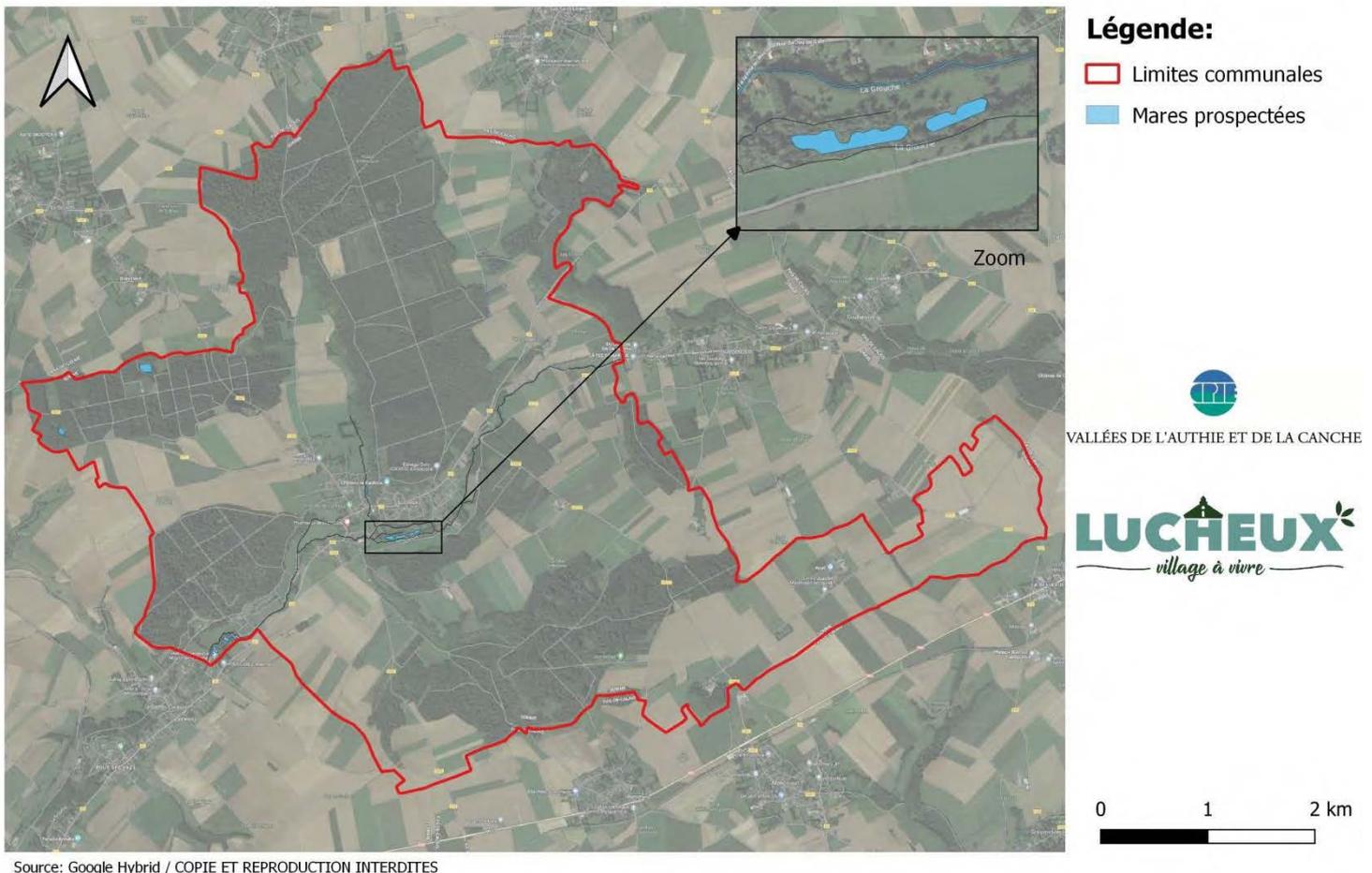
- La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

Les 5 espèces sont protégées à l'échelle nationale.

II. Protocoles amphibiens

Les points d'eau bien identifiés (mares, fossés) ont fait l'objet de prospections ciblées. De plus, d'autres prospections ont été réalisées de manière aléatoire et opportuniste, notamment lors de la réalisation de prospections pour d'autres taxons.

Localisation des mares pour l'inventaire des amphibiens



Carte 6 : Localisation des mares identifiées pour les prospections amphibiens

Données historiques

Les données historiques sont issues de Picardie Nature. Cette liste indique la présence de 6 espèces présentes historiquement dans la commune.

Données des inventaires de 2017 à 2022

Les inventaires réalisés à Luceux ont permis d'identifier 7 espèces présentes. En France, toutes les espèces d'Amphibiens sont protégées. Parmi les espèces présentes, 3 sont communes et 4 sont assez communes en France. Deux espèces sont dites « déterminantes ZNIEFF » : des espèces intéressantes qui accordent une grande valeur patrimoniale aux milieux qui les hébergent. Les deux espèces en question sont l'Alyte accoucheur (*Alites obstetricans*) et le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*). En comparaison avec les données historiques, la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) n'a pas été retrouvée sur la commune.

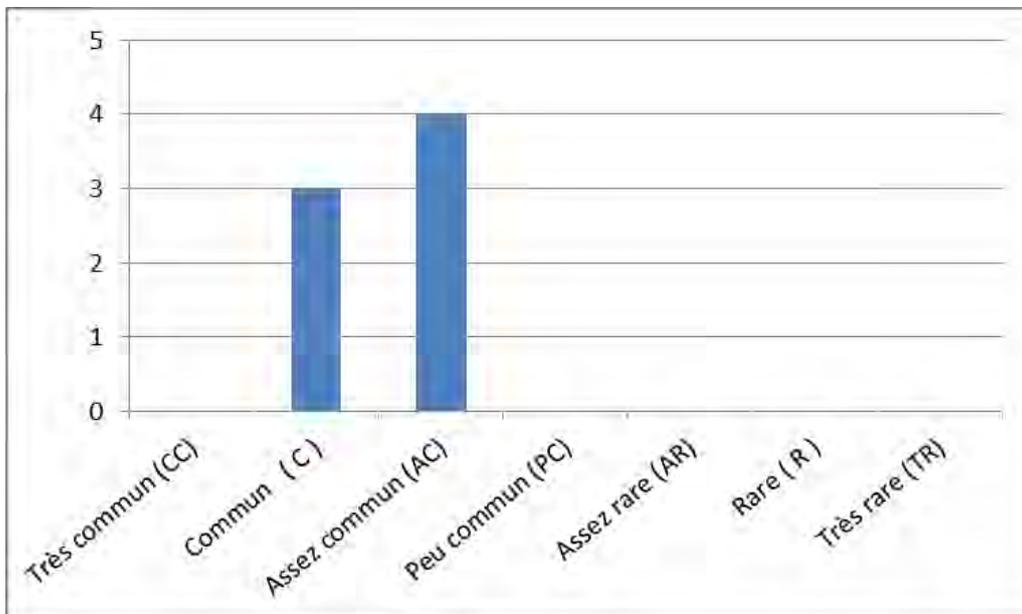


Figure 10 : Nombre d'espèces en fonction de leur statut de rareté au niveau national



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, PONCOT, O.

Photo 2 : Crapaud commun (*Bufo bufo*) observé à Luceux

III. Protocole Reptiles

Le suivi des reptiles a été réalisé au moyen de plaques à reptiles. Ce sont des plaques de tôle ondulées ou des plaques en caoutchouc noir qui offrent des possibilités de refuge et de thermorégulation de par leur capacité à emmagasiner la chaleur.

Elles n'ont pas pour effet d'augmenter le nombre de reptiles mais elles facilitent la détection des espèces discrètes. La détermination est aussi plus facile que lors de prospections en mouvement. Ces plaques ont été placées au début de l'étude dans des zones de lisières ensoleillées et peu fréquentées. Certaines ont également été posées chez des particuliers possédant un grand terrain.

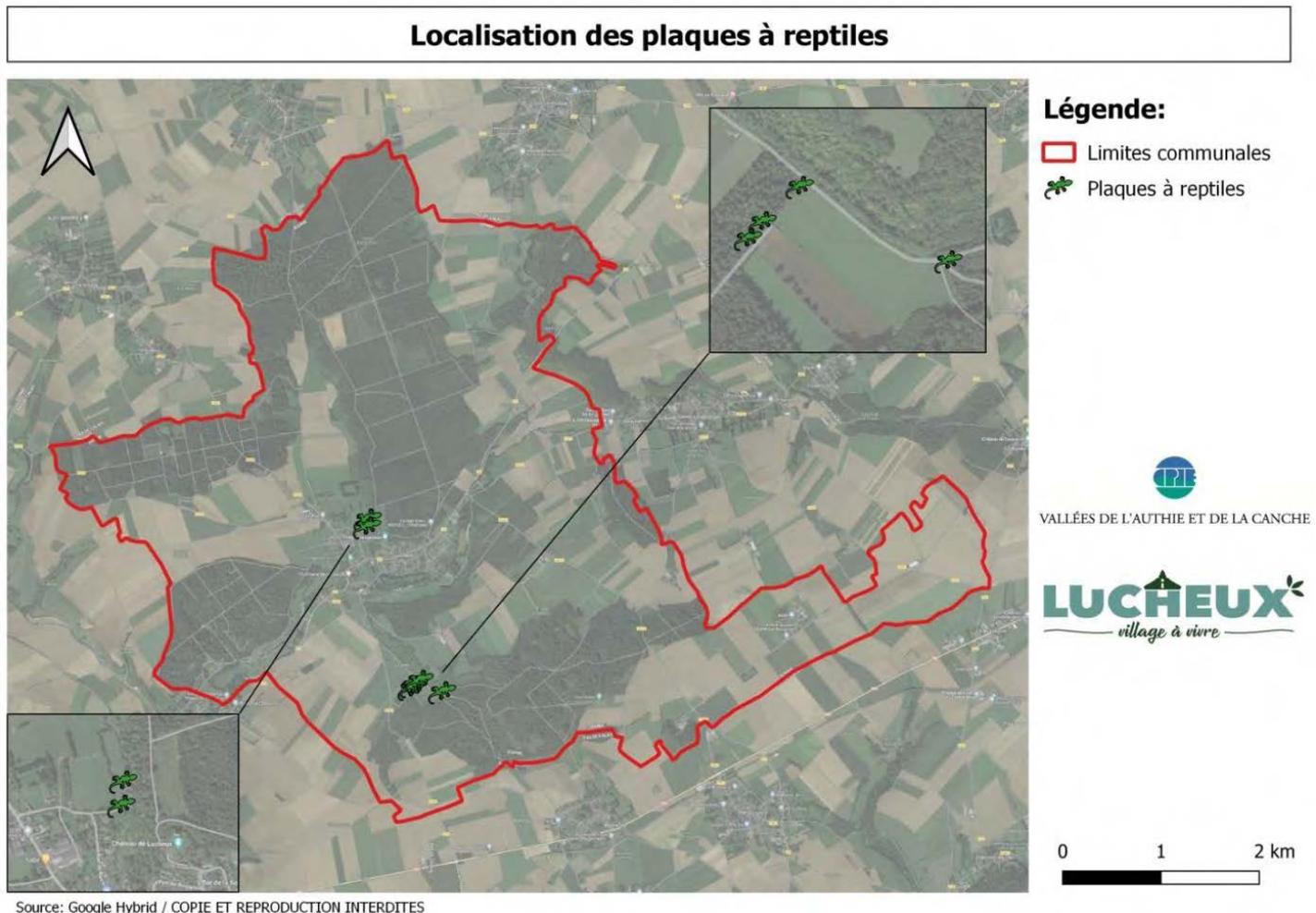
Ces abris ont été vérifiés régulièrement au cours des cinq années de suivi.



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, GABORIT, A.

Photo 3 : plaque utilisée pour recenser les reptiles de la commune

L'emplacement de ces plaques à reptiles est indiqué sur la carte suivante :



Carte 7 : Localisation des plaques à reptiles

Des abris (plaques noires ondulées) ont été placés sur des terrains publics et privés en fin d'hiver dans des parcelles favorables aux reptiles. L'objectif est de fournir des abris favorables aux reptiles qui viennent s'abriter sous ces plaques durant leurs phases de thermorégulation. Ces abris ont été vérifiés régulièrement au cours de l'été.

Données historiques

Les données historiques issues de Picardie Nature indiquent la présence de la Vipère péliade (*Vipera berus*) à Lucheux.

Données des inventaires de 2017 et 2022

2 espèces de reptiles ont été inventoriées lors des prospections effectuées par le CPIE.

- L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) (Fiche espèce en annexe)
- Le Léopard vivipare (*Zootoca vivipara*) (Fiche espèce en annexe)

Les deux espèces recensées sont communes en Picardie et sont classées en préoccupation mineure par l'INPN. Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

Pour comparaison, l'ancienne région Picardie comptabilise 23 espèces de reptiles au total.



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, GABORIT, A.

Photo 4 : Orvet fragile (*Anguis fragilis*)

IV. Protocoles Mammifères

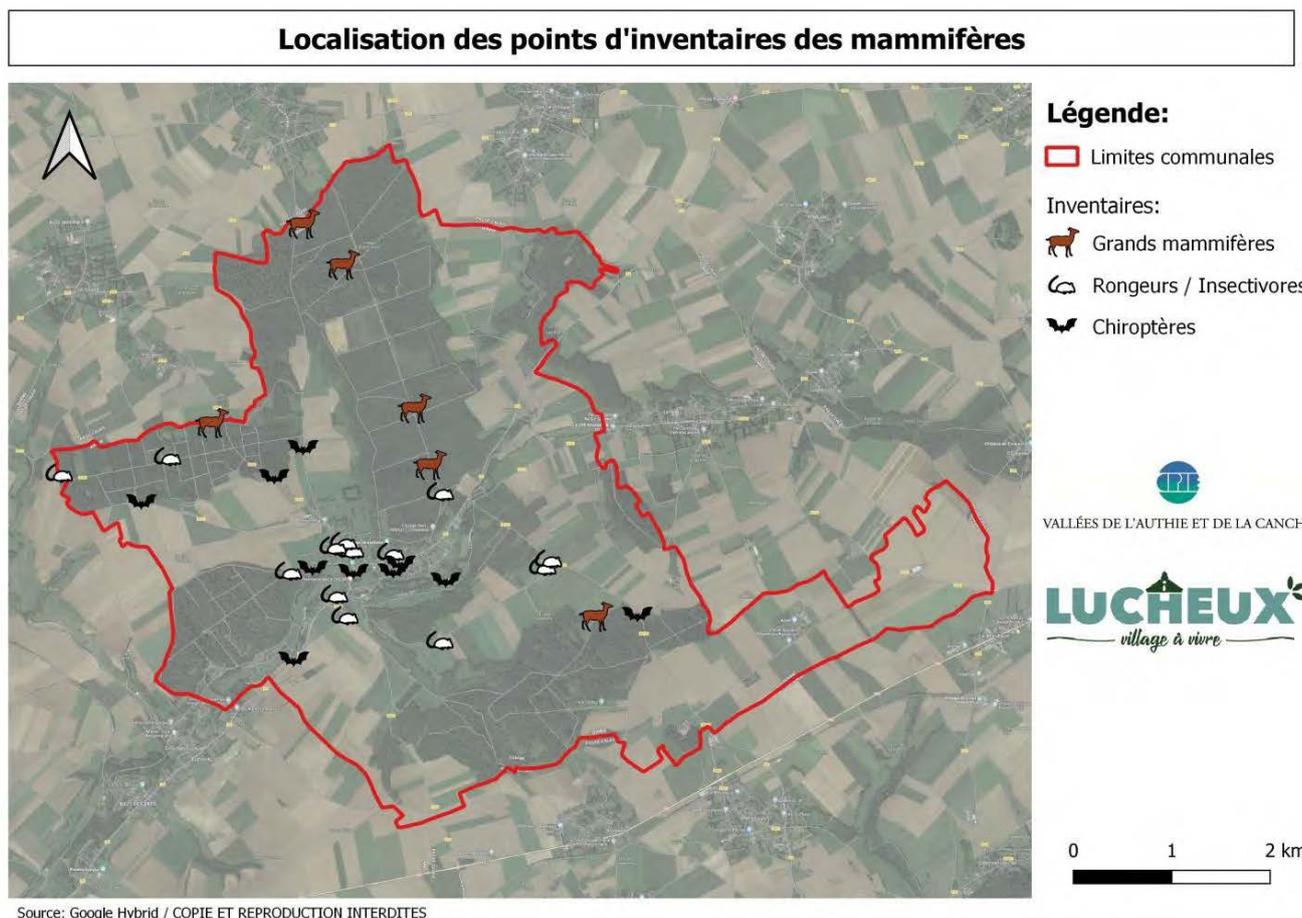
Etant donné la diversité de tailles, d'habitats et de comportements des mammifères, plusieurs méthodes ont dû être utilisées pour les inventaires.

Pour les grands mammifères, l'observation directe est parfois possible. Ainsi, tous les mammifères qui ont pu être observés de façon opportuniste sur la commune ont été comptabilisés. L'observation d'indices de présences (empreintes, fèces, terriers, marquages territoriaux,...) est également un bon indicateur, et est privilégié pour des espèces plus farouches. La pose d'un piège-photo permet également de répertorier les espèces pour lesquelles l'identification à partir d'indices de présence est plus compliquée, mais également d'observer les espèces discrètes et donc difficiles à contacter.

Les micromammifères (rongeurs et insectivores) sont difficiles à observer directement et laissent des indices de présence ne permettant pas, la plupart du temps, d'identifier les différentes espèces. Ils sont, par contre, à la base de l'alimentation des rapaces nocturnes. L'analyse des pelotes de réjection de ces derniers est donc un bon outil pour l'inventaire des micromammifères.

Les chiroptères ont, quant à eux, été inventoriés lors de sorties estivales après le coucher du soleil. Les ultrasons émis par les chauves-souris lors de leurs déplacements et leur activité de chasse sont enregistrés à l'aide d'un détecteur spécifique et l'analyse de ces enregistrements permet de déterminer les espèces contactées.

Les points d'inventaires des différents groupes sont localisés sur la carte suivante :



Carte 8 : Localisation des points d'inventaire des différents groupes de mammifères

Données historiques :

Les bases de données de Picardie Nature ont permis de comptabiliser 9 espèces de mammifères connues sur la commune de Lucheux entre 1986 et 2016, dont 2 espèces de chauve-souris et 2 espèces de micromammifères.

Données des inventaires :

Les inventaires ont permis d'atteindre un total de 24 espèces de mammifères dont 5 espèces de chauves-souris. On dénombre parmi elles 7 espèces protégées :

- L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*)
- La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)
- la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) (Fiche espèce en annexe)
- Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)
- Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)
- Le Murin de Natterer (*Myotis natterii*)

Les espèces de Chauves-souris ont été contactées en vol lors de leurs chasses nocturnes. Le résultat obtenu ici est plutôt bon par rapport aux 17 espèces déjà recensées dans la région. Des points d'enregistrements d'ultrasons ont été réalisés lors de sorties nocturnes dans différents milieux sur la commune de Lucheux : en milieu urbain, en milieu agricole (type pâtures et grandes cultures) ainsi qu'à proximité de boisements feuillus. Les points d'écoute ont ainsi permis de mettre en évidence la présence de 5 espèces. Deux autres espèces ont également été contactées ; cependant, elles n'ont pas pu être identifiées, soit à cause de la difficulté de distinction entre les espèces du même genre, soit à cause d'un enregistrement de qualité insuffisante. Dans ces cas-là, seul le genre est noté. Il s'agit d'une espèce du genre des Noctules (*Nyctalus*) et une autre du genre des Murins (*Myotis*).

Le graphique ci-après représente le nombre d'espèces recensées en fonction de leur statut de rareté.

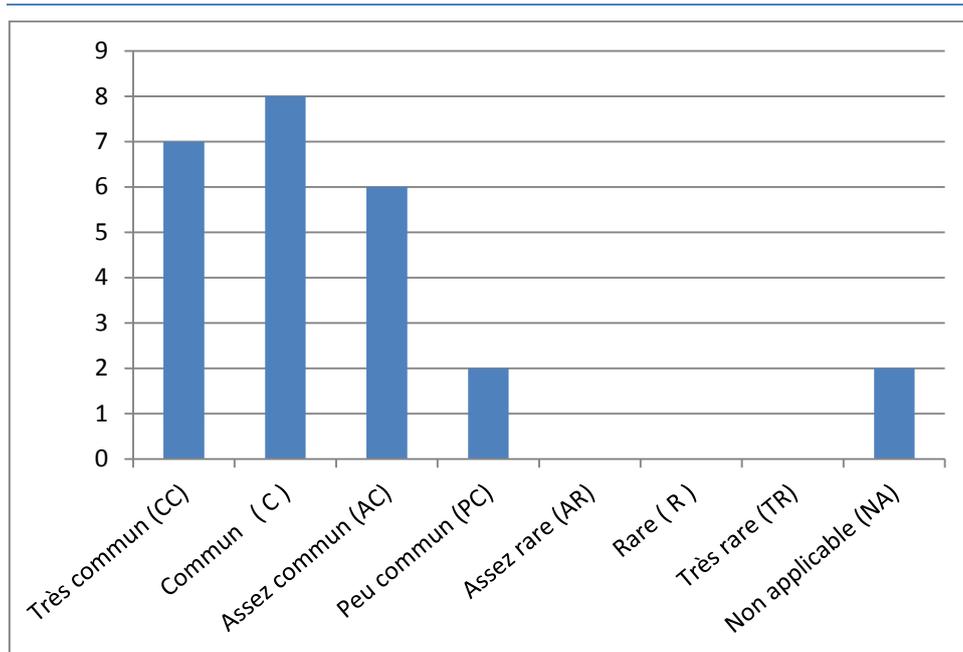


Figure 11 : Nombre d'espèces recensées en fonction de leur statut de rareté régional

Parmi les 24 espèces présentes sur la commune de Lucheux, les inventaires ont mis en évidence la présence de 2 espèces peu communes :

- la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)
- le Rat des moissons (*Micromys minutus*)

Concernant les chiroptères, une espèce a été détectée à vue : le Murin à Oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ; les autres espèces ont été détectées par un enregistreur grâce à leurs ultrasons. En effet, des « Bat-Recorder » ont été utilisés pour l'inventaire des chiroptères, ces appareils servent à détecter et enregistrer les ultrasons des chauves-souris qui passent à proximité durant la nuit. C'est donc un bon outil pour recenser ces mammifères nocturnes. L'identification des chauves-souris par les ultrasons est une science en constante évolution et les connaissances s'améliorent progressivement. Cependant, plusieurs groupes d'espèces sont difficilement distinguables à cause de leurs émissions ultrasonores très ressemblantes. Une qualité d'enregistrement insuffisante ou une absence de critères caractéristiques de l'espèce, rendent l'identification incertaine voire impossible. Pour cette raison, leur statut de rareté régionale les considère souvent comme assez commune à très rare.

La commune de Lucheux présente un nombre assez faible d'espèces de mammifères au regard de la diversité régionale, sans doute liée à une non détection pour certaines espèces. Néanmoins, la diversité spécifique est probablement liée à la présence, sur le territoire de la commune, d'habitats variés de taille suffisamment grande pour permettre à des espèces spécialistes de s'y installer et s'y maintenir.

Certaines espèces ont été recensées grâce à leurs empreintes, leurs fèces, leurs terriers ou leurs grates (zones de sol grattées avec leurs pattes), c'est le cas du Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), du Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et du Sanglier (*Sus scrofa*).

Un piège photographique a été posé chez un habitant volontaire de la commune. Cet outil permet de prendre des photos lorsqu'il détecte un mouvement, il est donc très utile pour

inventorier les mammifères car ces derniers sont relativement difficiles à contacter du fait de leurs mœurs nocturnes.

Malheureusement, cet appareil n'a permis la détection d'aucune espèce.

A noter qu'il est difficile d'obtenir des espèces ayant un indice de rareté régional plus important. Les autres mammifères considérés comme « Très Rare » ou « Rare » en région, exclusivement des espèces de chauves-souris, sont difficiles à contacter dans ce secteur (Petit Rhinolophe, Barbastelle, Murin des Marais, Pipistrelle pygmée, etc.).

D'autres espèces présentes en région sont des Espèces Exotiques Envahissantes (Rat musqué, Ragondin, Tamia de Sibérie), l'une d'elles a été contactée sur le territoire communal : le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*).

V. Protocoles Insectes

Au vue de la diversité d'habitats, de mœurs chez les insectes, les différents groupes n'ont pas été inventoriés de la même façon.

Concernant les rhopalocères (papillons de jour) ainsi que les odonates (libellules et demoiselles), les inventaires ont eu lieu à vue ou à l'aide d'un filet à papillons. L'observateur définit au préalable les sites les plus favorables puis réalise des déplacements aléatoires sur ces parcelles afin d'observer et d'identifier les espèces présentes. Pour cette catégorie d'insectes plusieurs points d'inventaires ont été réalisés, mais de nombreuses données ont été récoltées lors des inventaires d'autres taxons.

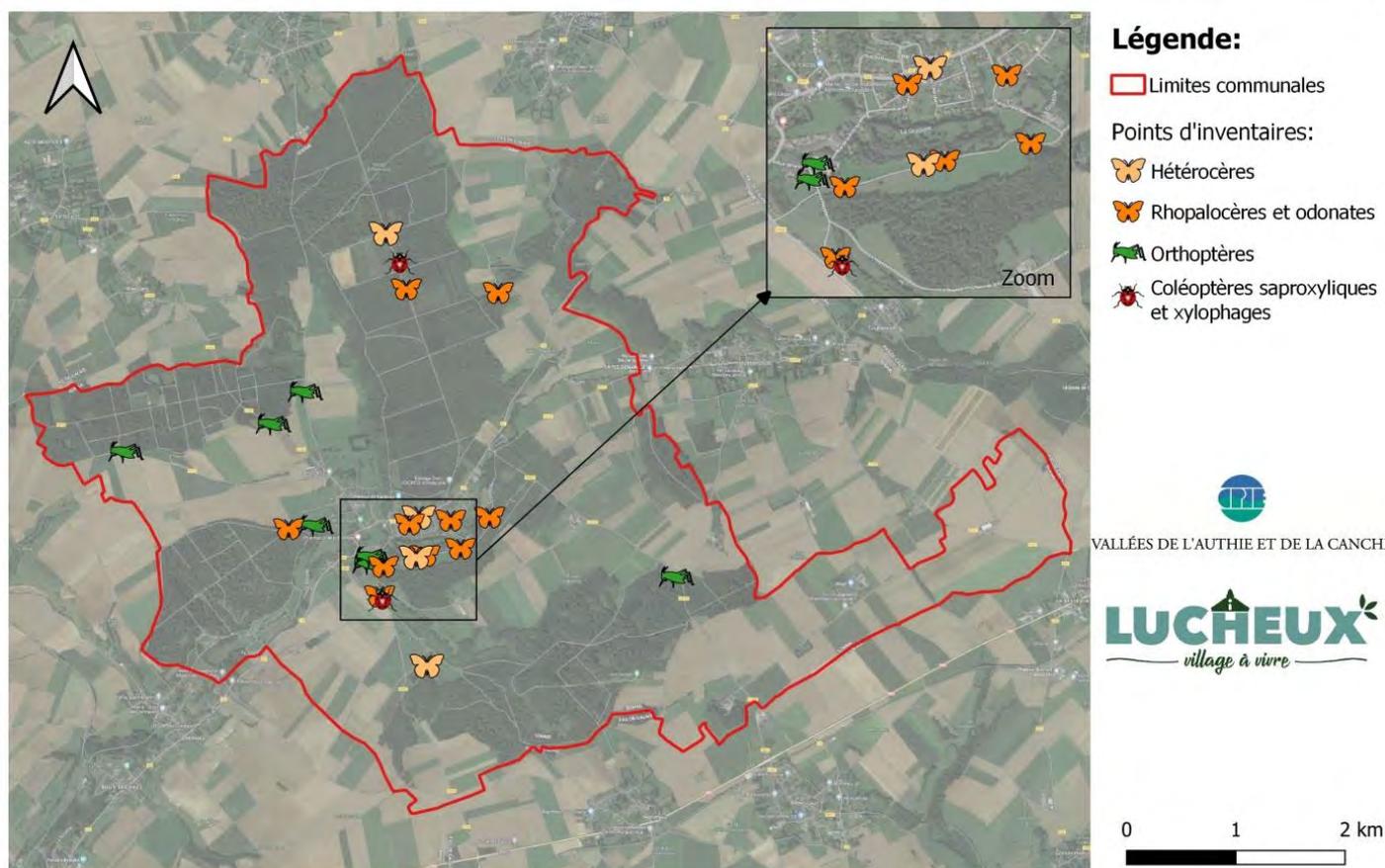
Les hétérocères (papillons de nuit) sont, quant à eux, attirés et déterminés à l'aide d'un piège lumineux constitué d'un drap blanc éclairé. La luminosité attire les papillons nocturnes et permet d'avoir une bonne évaluation de la population d'hétérocères locale.

L'identification des orthoptères (criquets et sauterelles) peut se faire par deux méthodes différentes : à vue lors de captures réalisées à l'aide d'un filet, ou à l'oreille par identification des chants. Les prospections ont eu lieu durant les quatre étés et se sont concentrées sur les parcelles d'intérêt pour les criquets et sauterelles.

Le CPIE a également réalisé un inventaire des coléoptères saproxyliques. Pour cela, des « boîtes à coléoptères » ont été mises en place, contenant du bois mort de différentes essences d'arbres, ramassé en différents lieux de la commune. La particularité de ces insectes est que leur larve se développe dans le bois mort en décomposition, d'où l'intérêt de cette méthode. Ces boîtes ont été prospectées à plusieurs reprises afin d'identifier les différentes espèces ayant atteint l'âge adulte et étant donc plus facilement identifiables. Cette méthode a également permis l'inventaire de coléoptères xylophages (se nourrissant de bois).

Les 26 points ainsi identifiés et prospectés pour l'inventaire de ces différentes catégories d'insectes, sont localisés sur la carte suivante :

Localisation des points d'inventaires des différentes catégories d'insectes



Source: Google Hybrid / COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Carte 9 : Localisation des points d'inventaire des insectes

Les lépidoptères (papillons de jour et de nuit)

Les inventaires lépidoptères ont été réalisés du printemps 2017 à l'été 2022. En ce qui concerne les rhopalocères (papillons de jour), l'observateur a, au préalable, sélectionné les sites les plus favorables puis réalisé des déplacements aléatoires sur ces parcelles afin d'observer et identifier les espèces présentes. Les hétérocères (papillons de nuit) sont, quant à eux, attirés et déterminés à l'aide d'un piège lumineux constitué d'un drap blanc éclairé. La luminosité attire les papillons nocturnes et permet d'avoir une bonne évaluation de la population d'hétérocères locale.

Données historiques

Les données historiques issues de Picardie Nature font état de 14 espèces de Rhopalocères dont l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*) et 5 espèces d'Hétérocères dont l'Epione étrangère (*Cepphis advenaria*).

Données des inventaires de 2017 et 2022

125 espèces de lépidoptères ont été recensées à Luceux. Parmi celles-ci, on dénombre 25 espèces de rhopalocères, sur les 125 espèces connues dans l'ancienne région Picardie, soit environ 20%.

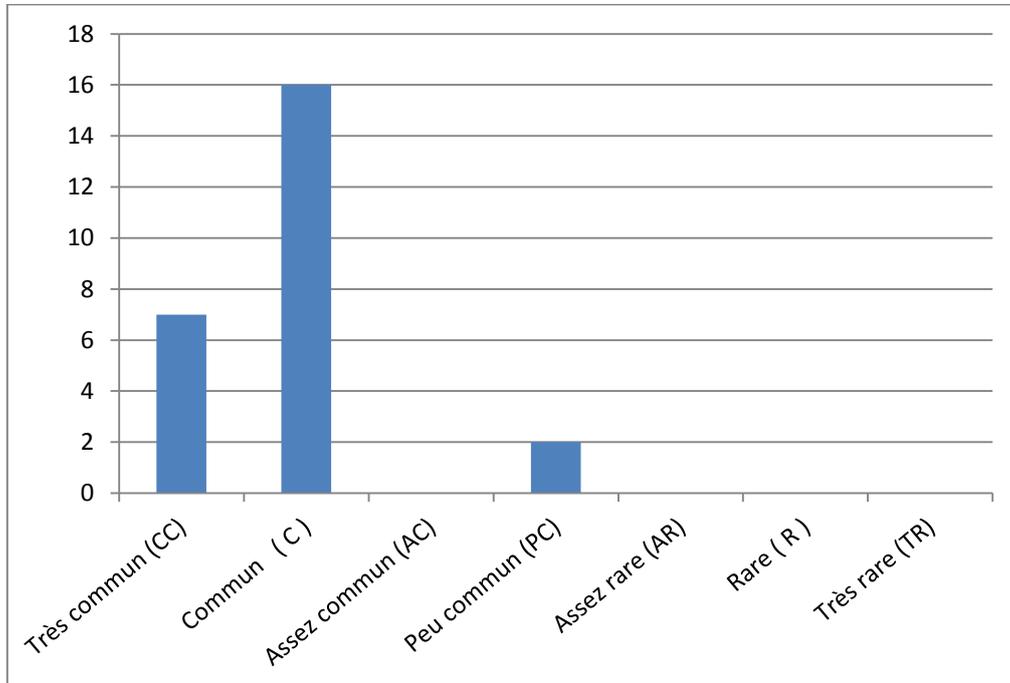


Figure 12 : Graphique représentant le nombre d'espèces par statut de rareté

Le statut de rareté des espèces de rhopalocères rencontrées montre que la plupart d'entre elles sont communes voire très communes en Picardie. Cependant, l'une des espèces est assez commune (AC) : le Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*) et une autre est peu commune (PC) : l'Hespérie du Dactyle (*Thymelicus lineolus*).

Par ailleurs, les prospections nocturnes (et diurnes pour quelques espèces) ont permis de recenser 100 espèces d'hétérocères, soit seulement 7% des espèces connues en région. En effet, il existe dans la région plus de 1400 espèces d'hétérocères connues (ce chiffre inclus les micro-hétérocères qui représente environ 600 espèces sur les 1400).

Sur Luceux, ce sont dans les milieux naturels (haies, jachères...), composés de différentes végétations riches en espèces, que l'on retrouve le plus d'espèces de papillons. Ces structures paysagères doivent donc être préservées car les suivis naturalistes ont permis d'établir que la région perd plus d'une espèce de papillon tous les 2 ans.



Photo 5 : Carte géographique (*Araschnia levana*) observée à Luceux



Photo 6 : Zygène de la Filipendule (*Zigaena filipendulae*) observée à Luceux

Les orthoptères (sauterelles et criquets)

L'identification des orthoptères peut se faire par 2 méthodes différentes : à vue lors de captures réalisées à l'aide d'un filet, ou à l'oreille par identification des chants (appelés « stridulations »). Les prospections ont eu lieu durant les étés de 2017 à 2022 et se sont concentrées sur les parcelles d'intérêt pour les criquets et sauterelles.

Données historiques

Les données historiques issues de Picardie Nature recensent 16 espèces d'orthoptères. On y trouve notamment le Criquet mélodieux (*Chorthippus biggutus*) et le Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*).

Données des inventaires de 2017 et 2022

11 espèces d'orthoptères ont été recensées sur la commune : 6 sauterelles et 5 criquets. Pour comparaison, la région comptabilise 83 espèces d'orthoptères au total. Aucune des 11 espèces rencontrées n'est protégée en France.

Le statut de rareté d'une espèce est évalué en fonction de sa répartition, la région étant divisée en 885 carrés de 4x4 km. On distingue ainsi les espèces exceptionnelles (présence dans moins de 5 carrés) des espèces assez rares (présentes dans 31 à 66 carrés) jusqu'aux espèces très communes présentes dans plus de la moitié des carrés. Le graphique ci-après présente le nombre d'espèces observées à Lucheux selon leur statut de rareté régionale :

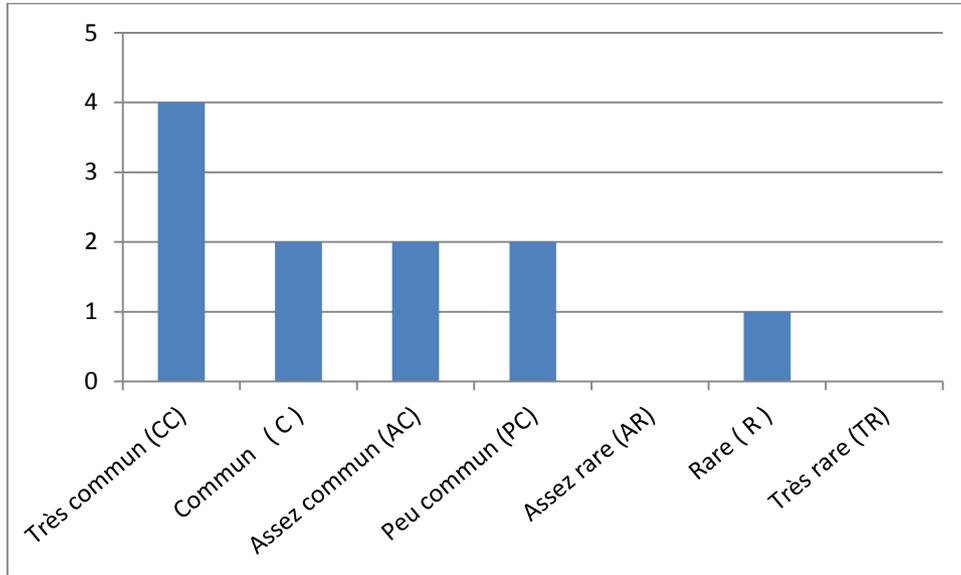


Figure 13 : Graphique représentant le nombre d'espèces par statut de rareté régionale

La plupart des espèces sont communes ou très communes en Picardie. On retrouve tout-de-même une espèce assez commune (AC) : le Phanéroptère commun (*Phaneroptera falcata*), une espèce peu commune (PC) : le Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*) et une espèce rare (R) : la Decticelle carroyée (*Tessellana tessellata*).

La liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) établit des catégories pour classer les espèces qui risquent de s'éteindre sur un territoire. Ces catégories de menaces ont été attribuées à tous les Orthoptères à l'échelle de la Picardie en fonction du nombre et de l'état de leurs populations régionales. Cette classification a été appliquée aux espèces présentes sur la commune de Lucheux et montre que toutes les espèces rencontrées sont classées en **préoccupation mineure (LC)**.

Parmi les espèces présentes, 4 espèces sont des espèces déterminantes ZNIEFF. Ainsi, ces espèces et leurs habitats ont une grande importance écologique.



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, PONCOT, O.

Photo 7 : Phanéroptère commun (*Phaneroptera falcata*) observé à Lucheux

Les coléoptères

Pour ce taxon, le seul protocole d'étude mis en place correspond à la réalisation de « boîtes à coléoptères », remplies de bois mort en décomposition, dans lequel se développent les larves de coléoptères saproxyliques. C'est donc lorsqu'elles atteignent l'âge adulte que leur identification est rendue possible.

Les données présentées ci-dessous regroupent donc les données issues de cette méthode mais également toutes les autres données opportunistes de coléoptères, recueillies lors d'inventaires d'autres taxons.

Données historiques

La liste des données historiques issue de la base de données de Picardie Nature compte 7 espèces de coléoptère dont la Lepture tachetée (*Rutpela maculata*).

Données des inventaires de 2017 et 2022

Ce sont ainsi 11 espèces de coléoptères qui ont été recensées par le CPIE sur la commune de Luchaux. Pour comparaison, la région comptabilise 2197 espèces de coléoptères au total. Cet écart est probablement lié à la faible pression d'inventaire pour ce taxon.

Aucune de ces espèces n'est menacée sur la Liste Rouge picarde.



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, PONCOT, O.

Photo 8 : Coccinelle à damier (*Propylea quatuordecimpunctata*) observée à Luchaux

Les odonates

L'identification des odonates se fait par captures réalisées à l'aide d'un filet ou à vue.

Données historiques

La base de données de Picardie Nature recense 5 espèces d'odonates. Ainsi, sur la commune de Luchaux, ont été identifiées des espèces comme l'Anax empereur (*Anax imperator*) ou l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*).

Données des inventaires de 2017 et 2022

Les inventaires du CPIE ont recensé 2 nouvelles espèces d'odonates jamais inventoriées sur la commune : l'Agrion à large pattes (*Platycnemis pennipes*) et l'Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*). Ces deux espèces sont communes en région et ne sont pas protégées.



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, PONCOT, O.

Photo 9 : Agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*) observé à Lucheux

Autres insectes

Données historiques

Sur la commune, il y a historiquement la présence de la Syrpe ceinturé (*Episyrphus balteatus*) et de la Sphaerophore précoce (*Sphaerophoria scripta*).

Données des inventaires de 2017 et 2022

Concernant les autres groupes d'insectes, des données opportunistes ont été recueillies lors des différents inventaires, ainsi 15 autres espèces d'insectes ont été recensées. Nous y trouvons par exemple le Bourdon terrestre (*Bombus terrestris*) ou la Punaise potagère (*Eurydema oleracea*).



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, PONCOT, O.

Photo 10 : Punaise potagère (*Eurydema oleracea*) observée à Lucheux

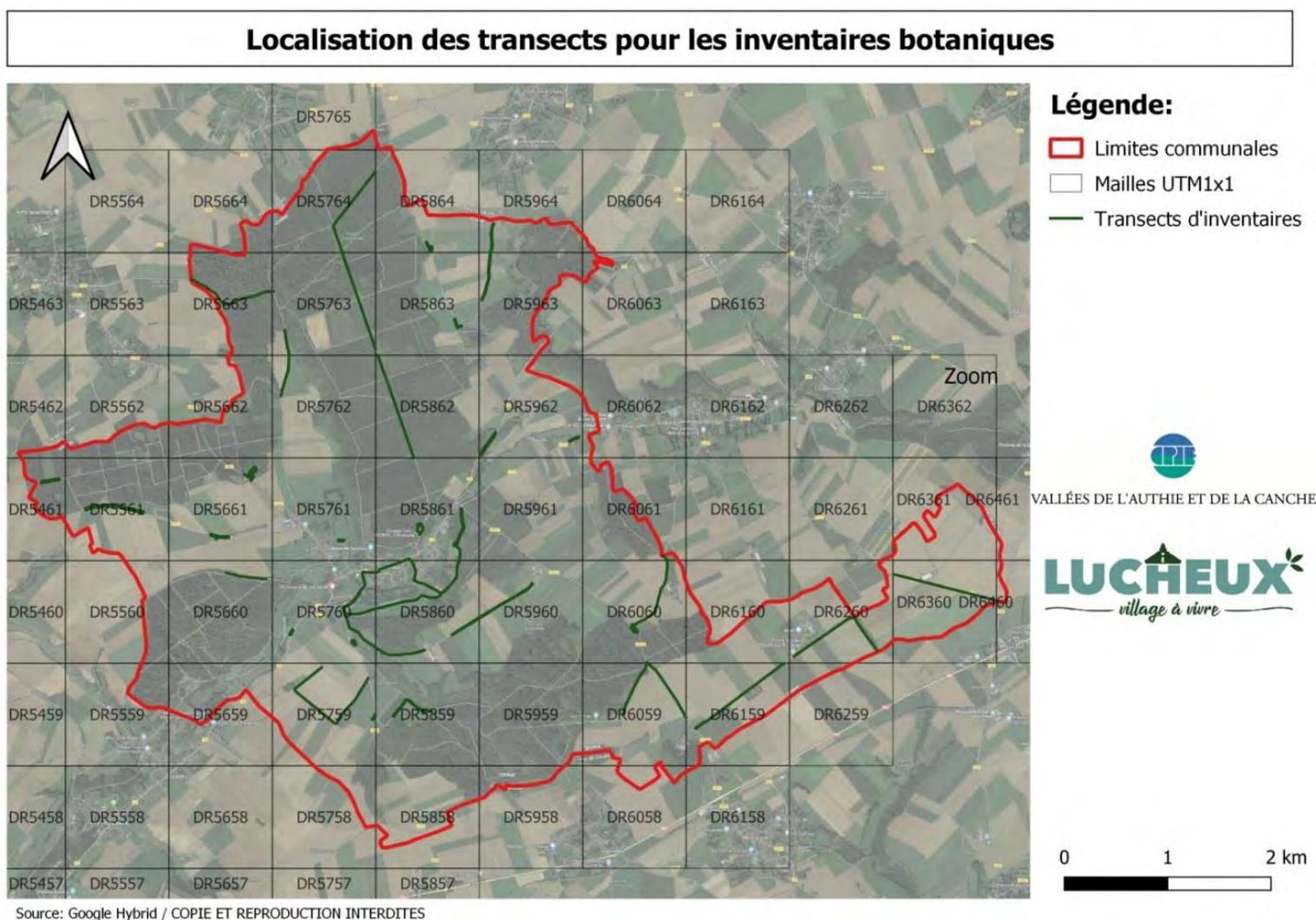
VI. Protocole Botanique

Les inventaires floristiques ont été menés en suivant les directives de la méthodologie d'inventaire du Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Dans une maille UTM 1x1, un transect a été réalisé et toute la flore présente a été notée dans le bordereau floristique prévu à cet effet. Dans la mesure du possible, toutes les mailles UTM 1x1 présentes sur la commune ont été inventoriées.

Les inventaires ont eu lieu de mars à août, période favorable à la végétation et également période de floraison, permettant de pousser l'identification jusqu'à l'espèce voire la sous-espèce le cas échéant.

Ces transects sont localisés sur la carte suivante :



Carte 10 : Localisation des transects pour les inventaires botaniques

La commune de Lucheux est couverte plus ou moins partiellement par 43 mailles de 1 km². Des relevés botaniques ont été effectués dans 26 mailles différentes en privilégiant les différents habitats de la commune. Les plantes étant souvent adaptées à un type d'habitat, la diversité des points d'inventaires permet d'assurer un relevé le plus exhaustif possible. Les inventaires ont, de plus, eu lieu lors de 15 passages printaniers et estivaux (mars à août), période favorable à la végétation et également période de floraison permettant ainsi de pousser l'identification jusqu'à l'espèce voire la sous-espèce le cas échéant.

Données historiques

Les données historiques sont issues des observations du réseau INPN, DIGITALE2 et au sein du CPIE. Elles ont permis d'établir une liste de 230 espèces de plantes vasculaires connues historiquement sur la commune de Lucheux. Par ailleurs, la comparaison des inventaires historiques et des inventaires réalisés entre 2017 et 2022 permet de relever 75 espèces présentes historiquement mais qui n'ont pas été retrouvées lors des inventaires récents, plusieurs raisons peuvent expliquer cela : la faible pression d'inventaire, la disparition de la commune de certaines espèces ou les lieux et périodes d'inventaires différents.

155 espèces connues historiquement, quant à elles, ont été retrouvées au cours des inventaires du CPIE (voir annexe 2).

En ce qui concerne les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), 2 espèces présentant un risque invasif avéré étaient signalées historiquement : la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*) et la Lentille d'eau (*Lemna minuta*). 8 autres EEE ont été rencontrées lors des inventaires récents. Parmi elles, il y a le Buddleia de David (*Buddleja davidii*), l'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), et le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*).

Données des inventaires de 2017 à 2022

Le nombre total d'espèces (et sous-espèces) végétales observées lors des inventaires effectués par le CPIE est de 285 dont 130 espèces non connues historiquement.

A l'échelle régionale, le dernier bilan effectué en 2010 a conclu sur la présence de 1138 espèces de spermatophytes et ptéridophytes (4900 à l'échelle nationale). Pour comparaison, ce bilan était de 1156 en 2005. Il a été établi que depuis le début du XIX^{ème} siècle, la région Picardie voit disparaître 1 espèce de plante chaque année sur son territoire. Ainsi, plus d'1/4 de la flore sauvage de Picardie est menacée à court ou moyen terme et moins de la moitié de la flore régionale peut être considérée comme non menacée à long terme. Les principales menaces sont l'urbanisation, la fragmentation des milieux, l'utilisation de produits phytosanitaires, la pollution par les hydrocarbures, les produits chimiques ou les métaux lourds et l'anthropisation.

Parmi les 285 espèces et sous-espèces observées sur la commune de Lucheux, les inventaires n'ont mis en évidence la présence de 17 espèces ou sous-espèce protégée en Picardie.

Le statut de rareté d'une espèce est évalué en fonction de sa répartition, la région étant divisée en 885 carrés de 4x4 km. On distingue ainsi les espèces exceptionnelles (présence dans moins de 5 carrés) des espèces assez rares (présence dans 31 à 66 carrés) jusqu'aux espèces très

communes présentes dans plus de la moitié des carrés. Le graphique ci-après présente le nombre d'espèces observés à Lucheux en fonction de leur statut de rareté régionale.

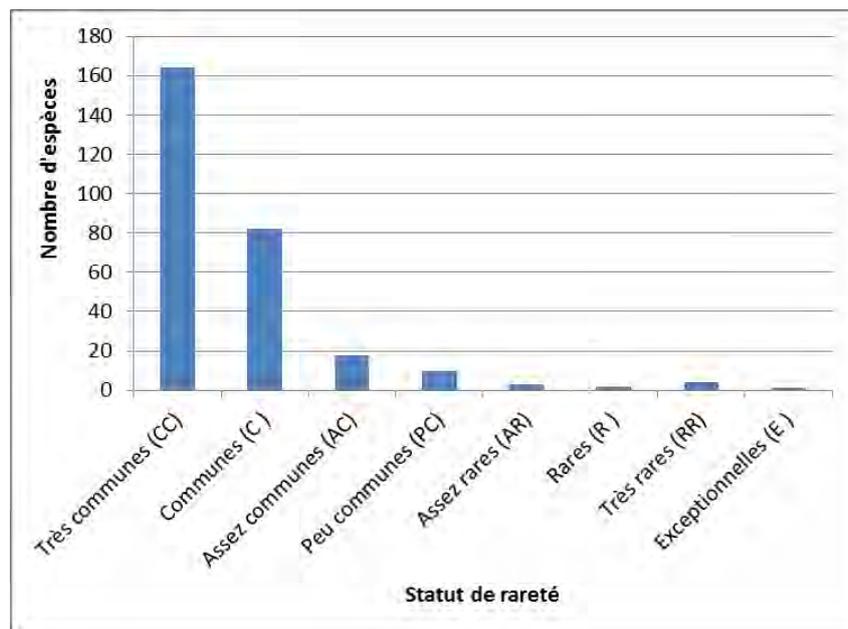


Figure 14 : Graphique représentant le nombre d'espèces par statut de rareté régionale

Comme le montre le graphique précédent, il y a 164 espèces très communes dont la Pensée des champs (*Viola arvensis*), 82 espèces communes dont la Petite pervenche (*Vinca minor*), 18 espèces assez communes telle que la Perce-neige (*Galanthus nivalis*), 10 espèces peu communes comme l'Ail des ours (*Allium ursinum L.*), 3 espèces assez rares dont la Laîche écartée (*Carex divulsa*) et 2 espèces rares telles que la Bardane tomenteuse (*Arctium tomentosum*).

4 espèces très rares en région ont été rencontrées à Lucheux :

- La Centaurée jacée (*Centaurea jacea*)
- L'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), qui est une Espèce Exotique Envahissante
- L'Épicéa commun (*Picea abies*)
- La Renouée de Sakhaline (*Fallopia sachalinensis*) qui est une Espèce Exotique Envahissante également



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, PONCOT, O.

Photo 11 : Pensée des champs (*Viola arvensis*) observée à Lucheux

Une espèce est exceptionnelle dans la région :

- La Camomille des champs (*Anthemis arvensis*)

La liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) établit des catégories pour classer les espèces qui risquent de s'éteindre sur un territoire. Ces catégories de menaces ont été attribuées à toutes les plantes à l'échelle de la Picardie en fonction du nombre et de l'état de leurs populations régionales.

La quasi-totalité des espèces recensées sur la commune de Lucheux sont des espèces classées « LC », c'est-à-dire dont le statut de menace est peu préoccupant. On y retrouve par exemple l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) et la Primevère officinale (*Primula veris*). Toutefois, une espèce classée « vulnérable » a été rencontrée : l'Orpin reprise (*Sedum telephium*).

Le statut d'espèce « en danger » indique une menace de disparition à court/moyen terme du fait de populations rares et en faibles effectifs. Le statut d'espèce « vulnérable » indique une baisse importante des effectifs. Les espèces « quasi-menacées » sont des espèces dont les populations ont subi une baisse remarquable mais moins marquée que pour les espèces vulnérables.

Ces chutes de populations sont généralement associées avec l'évolution des techniques agricoles et du paysage rural qui ont fortement réduit et/ou dégradé l'habitat de ces plantes.

Les baisses des populations ne justifient pas pour ces espèces la mise en place d'un programme spécifique d'actions. Cependant, les mesures générales d'amélioration de la qualité des milieux favorisent le maintien voire l'augmentation de ces populations.

Avant l'inventaire effectué par le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, il existait déjà plusieurs inventaires floristiques sur Lucheux avant 2017 mais tous les habitats présents sur la commune n'avaient pas fait l'objet de relevés systématiques. Nos inventaires nous ont permis de découvrir 130 espèces végétales non encore identifiées sur la commune.

Le bilan total des espèces et sous-espèces observées des premiers inventaires connus jusqu'à aujourd'hui est assez conséquent : plus de 230 plantes différentes. Et comme la tendance générale constatée dans la région, certaines d'entre elles semblent avoir définitivement disparu de la commune, du fait des modifications de l'environnement.

VII. Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont des espèces allochtones¹ présentant un potentiel invasif avéré, menaçant ainsi les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes. Bien que la plupart d'entre elles appartiennent au règne végétal, quelques animaux introduits volontairement ou accidentellement peuvent également poser un problème de gestion. Une attention particulière a donc été portée lors des différents protocoles d'inventaire afin de référencer et localiser les EEE rencontrées sur le territoire. Les espèces potentiellement présentes et les plus recherchées sont la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) et le Buddleia de David (*Buddleja davidii*) pour le règne végétal ; le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pour le règne animal.

Données historiques

En ce qui concerne le règne végétal, les données historiques issues du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI) font état de deux espèces exotiques présentant un risque invasif avéré : la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*) et la Lentille d'eau (*Lemna minuta*). Concernant la faune, aucune donnée historique d'Espèce Exotique Envahissante n'a été constatée.

Données des inventaires de 2017 à 2022

Les prospections botaniques réalisées depuis 2017 ont permis de mettre en évidence la présence de 8 EEE présentant un risque invasif avéré, dont la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*) présente historiquement. Trois autres espèces, présentant un risque probable, ont également été recensées, dont le Sumac hérissé (*Rhus typhina*).

En ce qui concerne la faune, 2 EEE ont été recensées :

- Une espèce d'insecte : la Coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*)
- Un mammifère : le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)



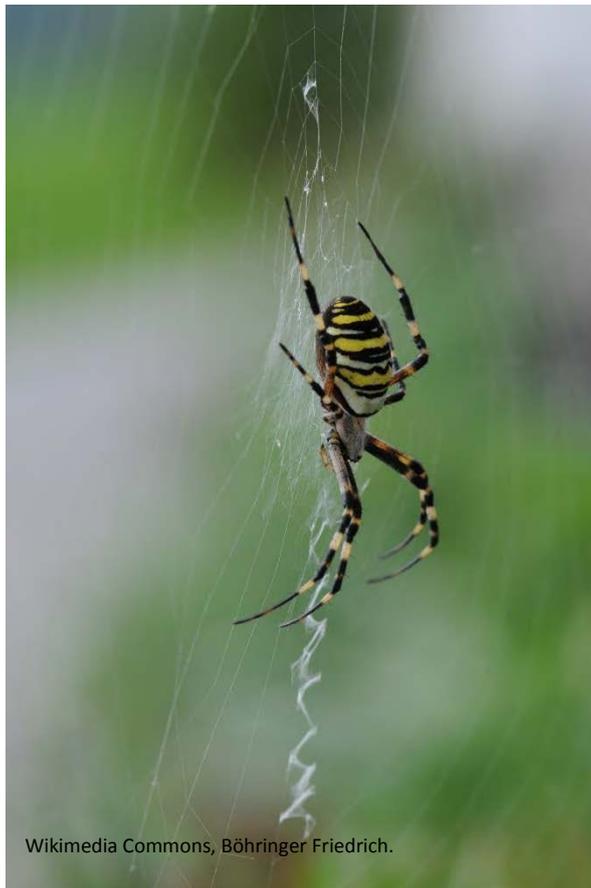
CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, PONCOT, O.

Photo 12 : Coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*) observée à Lucheux

¹ Qui provient d'un endroit différent, a été transporté (*s'oppose à autochtone*)

VIII. Autres taxons – données opportunistes

Durant les inventaires ciblés sur les autres taxons, le CPIE a collecté d'autres données de taxons moins étudiés. Ainsi, 6 espèces ont été identifiées. Deux arachnides nommés l'Épeire frelon (*Argiope bruennichi*) et l'Épeire diadème (*Araneus diadematus*), un gastéropode : l'escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*).



Wikimedia Commons, Böhringer Friedrich.

Photo 13 : Épeire frelon (*Argiope bruennichi*)

Böhringer Friedrich.

Agir en faveur de la biodiversité

1. Conseils de gestion

1.1 Espaces publics

Chaque commune possède un certain patrimoine naturel. Certaines activités humaines l'ont parfois entamé ; c'est pourquoi il est important dans un premier temps de valoriser ce patrimoine afin de pouvoir le préserver et le restaurer si nécessaire.

Les bords de route au cœur et en périphérie du bourg ont longtemps été taillés de façon systématique et ne permettent pas le maintien d'une biodiversité intéressante même en milieu rural. Il serait intéressant de mettre en place, pour les espaces à l'intérieur du bourg, une **gestion écologique, raisonnée et durable** des espaces notamment par la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts et l'organisation de **fauche tardive** des talus et linéaires communaux de sorties de bourg, favorisant le retour d'une biodiversité floristique.

La **plantation** de haies et arbustes ainsi que le semis de **prairies fleuries** sur les espaces publics de la commune permettront également de favoriser la biodiversité, mais pour cela il est conseillé d'utiliser des **espèces locales** : par exemple, remplacer le Buddleia de David par le Sorbier des oiseleurs et pour les haies ornementales, remplacer le Thuya par l'Aubépine.

De même, les espaces naturels d'intérêt tels que les pelouses calcicoles, les carrières, les boisements, ainsi que les haies et bosquets, doivent être entretenus de façon durable et réhabilités le cas échéant.

1.2 Éclairage public

L'éclairage public constitue une source non négligeable de perturbations pour la biodiversité, et plus particulièrement pour les espèces nocturnes comme les chauves-souris qui sont très sensibles à la **pollution lumineuse**. En effet, cette lumière artificielle peut modifier les interactions proies / prédateurs, perturber les cycles de reproductions de nombreuses espèces et elle peut même avoir un impact sur la migration de certaines espèces. C'est pourquoi il est préconisé d'**éteindre l'éclairage public** durant une partie de la nuit (par exemple de 23h à 5h), afin de limiter ces impacts et réduire le gaspillage énergétique.

1.3 Jardin

Afin de renforcer la biodiversité au jardin, quelques actions simples peuvent être mises en place comme par exemple laisser des zones non tondues autour des arbres afin de maintenir des zones enherbées offrant un habitat et un refuge à de nombreuses espèces.

L'utilisation de produits naturels pour remplacer les pesticides et engrais chimiques dans l'entretien du potager permettra de limiter l'impact sur la biodiversité : par exemple les coquilles d'œufs écrasées ou le marc de café sur les plants de salade pour écarter les limaces et les escargots.

2. Aménagements

2.1 Chiroptères

Les chauves-souris sont insectivores : une Pipistrelle commune peut manger jusqu'à 600 insectes par nuit. Malgré les mœurs, ces animaux sont **inoffensifs pour l'Homme** !

En période estivale, les femelles se rassemblent pour la mise bas, ces colonies sont nommées « nurseries ». Cependant elles ne donnent naissance qu'à un seul petit, elles ne pullulent pas comme les rongeurs. C'est donc à ce moment qu'il est possible d'observer, en journée, des colonies dans les caves, les greniers ou les granges. Dans ce cas, pas de paniques, contrairement aux idées reçues elles ne s'attaquent ni aux isolants (laine de verre), ni aux poutres ni au plâtre, elle ne construisent pas non plus de nid et n'achèment donc aucun matériaux.

Cependant, les chauves-souris produisent des excréments, appelés « guano », qui peuvent être retrouvés au sol, il est donc conseillé d'**étendre une bâche sous les colonies**. Ainsi, à la fin de l'été, lorsqu'elles sont parties rejoindre leurs gîtes d'hiver, le guano peut être récupéré car il constitue un **excellent engrais naturel**. Il suffit de diluer une dose de guano dans un grand volume d'eau (2 à 3 cuillères à café pour 4 litres d'eau) et de le verser sur les plants et semis afin de stimuler leur croissance. Il ne faut cependant pas en abuser car il est très concentré en azote.



Pour favoriser ces espèces nocturnes, il est possible de construire et poser des gîtes à chauves-souris, ils sont principalement faits en bois. Des plans ainsi que des conseils pour l'emplacement et l'orientation sont disponibles sur Internet :

<https://www.environat.fr/construire-et-installer-un-gite-a-chauve-souris/>

Figure 15 : Gîte à chauve-souris

Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'association naturaliste la plus proche de chez vous, ou allez sur les sites Internet des « CPEPESC », associations spécialisées dans les chiroptères.

Site internet CPEPESC Lorraine : <https://www.cpepesc-lorraine.fr/>

2.2 Jardin

Pour favoriser la biodiversité au jardin, des aménagements peuvent être mis en place : la pose de nichoirs à oiseaux au printemps, la fabrication de boules de graines et la pose de mangeoires en hiver (oiseaux, écureuil...) lorsque les ressources en nourriture se font rares, la construction de gîtes à insectes (auxiliaire du jardin) ou encore l'aménagements d'abris pour les mammifères (hérissons, muscardins...).



Photo 14 : nichoir (à gauche) et mangeoire (à droite) pour les oiseaux



Photo 15 : mangeoire à écureuil (à gauche) et abri à hérisson (à droite)

Tout comme pour les gîtes à chauve-souris, des plans ainsi que des conseils pour l'emplacement et l'orientation sont disponibles sur Internet :

Nichoir à oiseaux : <https://www.ornithomedia.com/pratique/conseils/differents-types-nichoirs-00172/?cn-reloaded=1>

Mangeoire à oiseaux : <https://www.pinterest.fr/pin/224617100145502342/>
<https://positivr.fr/mangeoires-oiseaux-jardin/>

Abri pour les hérissons : <https://feub.net/construire-abri-herisson-parpaings-blocs-beton-angle/>

Glossaire

ZNIEFF (type I et type II) : (Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), Secteurs présentant un fort potentiel biologique et possédant un bon état de conservation. Ils sont divisés en 2 types. Les ZNIEFF de type I sont souvent de taille réduite mais présentent un grand intérêt biologique ou écologique. Les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels peu modifiés possédant un fort potentiel biologique.

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Organisme mondial visant à promouvoir et encourager la conservation de la nature. Il est responsable notamment de la publication et de la mise à jour de la Liste Rouge des espèces menacées. Des comités nationaux sont chargés d'adapter cette classification dans le contexte local des pays.

INPN : Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) est le portail de la biodiversité et de la géodiversité françaises, de métropole et d'outre-mer. Il diffuse la connaissance sur les espèces animales, végétales et de la fonge, les milieux naturels, les espaces protégés et le patrimoine géologique. L'ensemble de ces données sont mises à la disposition de tous.

Classification liste rouge : **CR :** En danger critique ; **EN :** En danger ; **VU :** Vulnérable ; **NT :** Quasi menacée ; **LC :** Préoccupation mineure ; **DD :** Données insuffisantes ; **NA :** non applicable.

Rareté régionale : **TC :** très commun ; **C :** commun ; **AC :** assez commun ; **PC :** peu commun ; **R :** rare ; **TR :** très rare ; **E :** exotique.

Espèce d'intérêt patrimonial : Espèce jugée importante pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles. Elles sont souvent associées à des milieux particuliers, rares ou en régression.

Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) : Le Muséum, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et l'OFB (Organisme Français pour la Biodiversité) coordonnent un programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (programme STOC) conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Il est basé sur des points d'écoute.

Pelotes de réjection : Les rapaces nocturnes avalent leur proie en entier mais ils ne sont pas capables de digérer l'ensemble de la proie. Ils rejettent donc par le bec des boulettes contenant tous les éléments durs (os, poils, arêtes) non digérés quelques heures après l'ingestion.

Digitale2 : Système d'information sur la flore et la végétation développé au Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI). Digitale2 regroupe toute l'information sur les plantes sauvages et la végétation des régions de Haute-Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : Ce sont des espèces allochtones présentant un potentiel invasif avéré, menaçant ainsi les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes. Bien que la plupart d'entre elles appartiennent au règne végétal, quelques animaux introduits volontairement ou accidentellement peuvent également poser un problème de gestion.

Espèce mésophile : espèce adaptée à des conditions moyennes d'humidité.

Annexes

1. Fiches espèces par taxon

1.1 Oiseaux :

I. Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

Morphologie

Taille : 52 cm de long et 1,05 m pour les mâles à 1,20 m d'envergure pour les femelles

Poids moyen : 400 g pour les mâles, jusqu'à 500 g pour les femelles

Mâles et femelles, bien que différents, ressemblent à s'y méprendre au Busard cendré. Chez le mâle Saint-Martin, le ventre est bien blanc, tout comme le dessous des ailes. De dessus, le gris est plus clair que chez le cendré, et les ailes sont dépourvues de barre noire. Chez les femelles, ça se complique ! Le plumage est exactement le même que le Busard cendré : brun tacheté, queue barrée et croupion blanc.

Habitat

Le Busard Saint-Martin chasse dans les milieux ouverts, qu'ils soient cultivés ou non. S'il lui arrive, à l'instar du Busard cendré, de nicher lui aussi dans les céréales.

Période de reproduction

Le Busard Saint-Martin n'est pas grand migrateur (il ne traverse pas le Sahara), ni un migrateur strict (tous les oiseaux d'une même population ne migrent pas). Sa reproduction est un peu plus précoce que celle du Busard cendré ; les parades débutent fin mars et se prolongent en avril, puis parfois en mai. Le nid, bien caché au sol, reçoit ses œufs (souvent 4 ou 5) fin avril, en moyenne. Mais en final, ce ne sont souvent que deux jeunes busards qui s'envoleront deux mois plus tard.

Régime alimentaire

Son régime alimentaire est proche de celui de son cousin cendré : petits rongeurs (avec en tête le Campagnol des champs), petits oiseaux, mais pas d'insectes en revanche. Étant légèrement plus puissant que le cendré, il peut s'en prendre à des proies de taille un peu supérieure, comme des perdreaux ou des lapereaux par exemple. Mais cela reste exceptionnel.

Relation avec l'homme

Comme bien des rapaces, le Busard Saint-Martin a été longtemps persécuté. Malgré sa protection en 1972, ses populations sont en déclin, peut-être à cause de l'enrésinement des landes dans lesquelles il nichait et des travaux forestiers toujours plus intensifs et mécanisés. C'est une espèce "d'intérêt communautaire" (inscrit à l'annexe I de la Directive dite Oiseaux).



Wikimedia Commons, Stephan Sprinz

II. La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

Morphologie

Taille : 23 cm de long et 54 à 58 cm d'envergure

Poids moyen : 150 à 200 g

La Chevêche d'Athéna est une petite chouette au plumage brun constellé de points blancs. De près, on distingue un masque blanc autour de ses yeux dorés. Son vol, ondulant, rappelle celui des pics.

Habitat

La Chevêche habite très souvent dans les villages, à condition que vieux bâtiments et fermes anciennes lui procurent des cavités pour nicher. Elle apprécie les paysages de campagne cultivée de manière traditionnelle et d'élevage, mais on la trouve aussi dans des hameaux en contexte de grande culture.



Période de reproduction

La Chevêche d'Athéna est très sédentaire et on peut entendre ses jappements tout au long de l'année, mais un pic dans l'activité vocale se situe de mars à début mai. Il arrive qu'à l'automne on l'entende à des endroits inhabituels. Il s'agit alors sûrement de jeunes mâles de l'année en pleine dispersion à la recherche d'un territoire. Les jeunes Chevêches sortent de leurs nids entre mi-mai et fin juillet, le plus souvent en juin.

Régime alimentaire

La Chevêche d'Athéna n'est pas difficile et elle dépend d'un large éventail de petits proies : petits rongeurs, lombrics, gros insectes, moineaux et petits oiseaux en tout genre.

Relation avec l'homme

Très familière, peu farouche, bavarde et pas toujours nocturne, la Chevêche est bien connue des habitants des villages où elle réside, et même plutôt appréciée. Elle n'a en tout cas pas souffert des mêmes persécutions qu'une autre chouette, l'Effraie des clochers. Protégée en France, elle paye par contre un lourd tribut aux collisions routières.

1.2 Amphibiens :

I. Le Crapaud commun (*Bufo bufo*)

Morphologie

Taille : mâles 5-9 cm ; femelles 8-11 cm

C'est notre plus gros crapaud : certaines vieilles femelles dépassent les 10 centimètres. La couleur de son iris (orange à rouge) et l'absence de ligne claire sur son dos le distingue du Crapaud calamite.



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, PONCOT, O.

Habitat

Le Crapaud commun privilégie les grands plans d'eau stagnante pour se reproduire, comme les étangs et grands réservoirs. Il peut également pondre dans des bras morts, des mares, des fossés, des gravières, mais plus les milieux sont vastes, plus les populations vont être importantes. Ses larves peuvent aussi se rencontrer, plus rarement, dans des petites rivières intermittentes, comme le Suzon, où les pontes sont déposées en périodes de hautes eaux, à même le courant. Il ne passe au final que très peu de temps dans l'eau, deux ou trois semaines tout au plus. Le reste de l'année, il va trouver refuge dans des boisements, des haies, des friches, des jardins, des zones rocheuses... Contrairement à d'autres amphibiens, il s'accommode relativement bien de la présence de poissons dans ses sites de reproduction.

Reproduction

C'est l'espèce qui opère les rassemblements les plus impressionnants en fin d'hiver ou début de printemps, dans les points d'eau de reproduction. En quelques jours, plusieurs milliers de ces amphibiens vont se regrouper pour s'accoupler, et pondre leurs longs cordons d'œufs, en comportant plus de 5 000, qu'ils vont enrouler parmi la végétation aquatique. En quelques jours, la frénésie s'achève et tout ce beau monde se disperse. Les têtards se métamorphosent en général entre la fin de printemps et le début de l'été. Ce sont alors des millions de petits crapelets qui peuvent profiter d'une averse estivale pour quitter le point d'eau de développement simultanément. Ces spectaculaires migrations correspondent à ce que les gens qualifient parfois de « pluie de grenouilles ».

Régime alimentaire

Le Crapaud commun se nourrit principalement d'insectes et d'autres petits invertébrés qu'il chasse la nuit, par temps doux et pluvieux.

Relation avec l'homme

Le Crapaud commun est certainement l'espèce la plus connue de tous, mais aussi la plus injustement détestée. Son apparence ne plaide pas en sa faveur, et pourtant, il a de beaux yeux et un regard de braise ! Il peut parcourir plusieurs kilomètres entre ses sites de reproduction et ses quartiers d'été ou d'hiver, et il n'est ainsi pas rare que son jardin ou sa cave soit occupé par quelques individus. En raison de ses migrations massives et de sa présence en forte densité sur les routes au printemps, notamment à proximité des étangs, la circulation automobile peut occasionner de véritables carnages : plusieurs centaines d'individus peuvent ainsi trouver la mort en une seule nuit. Le Crapaud commun est protégé par la loi française.

1.3 Reptiles :

I. Le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)

Morphologie

Taille : jusqu'à 18 cm

Ce petit lézard à tête courte se confond facilement avec le Lézard des murailles, parfois avec le Lézard agile. Les juvéniles sont de couleur brun sombre à noire, les adultes de couleur brune très variable avec le dos parsemé de taches noires alignées et les flancs plus foncés. La face ventrale des mâles est orangée et tachée de noir alors que le dessous de la gorge est clair, chez les femelles cette face ventrale est pâle.



Habitat

Le Lézard vivipare habite les milieux frais et humides tels que les prairies humides, les bords d'étangs et les milieux tourbeux. Toutefois, le Lézard vivipare peut aussi fréquenter des zones rocheuses, des vieux murs, lisières de bois et chemins forestiers et les mêmes micro-habitats (bois mort, tas de pierres) bien exposés favorables à son cousin, des milieux qu'il apprécie pour s'abriter, hiberner ou prendre le soleil. C'est une espèce très discrète et plutôt sédentaire qui ne s'éloigne généralement guère de son domaine, surtout les femelles.

Reproduction

Les accouplements se produisent au printemps, dès le mois de mars, peu après la sortie d'hibernation. Particularité de cette espèce, les œufs éclosent dans le ventre de la femelle et les jeunes, qui ressemblent en miniature à leurs parents, naissent à partir d'août, la présence d'un sol propice n'est donc pas nécessaire à l'incubation : l'espèce est vivipare. Cela permet également à la femelle de s'exposer au mieux lors de la gestation, pour améliorer le développement des œufs, tactique particulièrement utile dans les régions froides. Les femelles ont en moyenne 5 à 10 jeunes par an, en une portée.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Lézard vivipare se compose de divers insectes (des Coléoptères et Diptères notamment), d'Araignées et autres petits Arthropodes.

Relation avec l'homme

Le Lézard vivipare est fortement impacté par l'assèchement et le drainage de ses habitats, leur enrésinement, leur fractionnement. En effet, l'abandon de certaines pratiques d'élevage sur les milieux humides conduit à une fermeture progressive des milieux et entraîne une régression de l'espèce. La disparition des micro-habitats et les modifications climatiques sont également des facteurs impactant.

II. L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*)

Morphologie

Taille : jusqu'à 40 cm

L'Orvet est un lézard sans patte aux écailles lisses et brillantes, il ressemble à un petit serpent : c'est le seul lézard apode d'Europe avec l'Orvet de Vérone. Les mâles adultes ont une couleur uniforme brun à gris, les femelles et les jeunes ont une coloration dorée ou argentée avec, le plus souvent, les flancs et les parties ventrales plus foncés et une ligne dorsale médiane brun sombre. Comme pour les autres lézards, la queue peut s'autotomiser, l'animal peut décider de s'en séparer si la situation le requiert.



CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche, GABORIT, A.

Habitat

Cette espèce discrète fréquente des milieux divers, généralement frais et présentant une certaine humidité ambiante. On le rencontre ainsi dans les forêts de feuillus et mélangées, dans les prairies et bocages, en lisière, dans les friches, dans nos jardins et vergers. Il fréquente parfois des milieux plus secs, comme des pelouses calcicoles. L'Orvet passe la majeure partie de sa vie sous terre, dans des petits terriers abandonnés, caché parmi la végétation, sous des tas de feuilles et de branchages, sous un morceau de bois, une pierre ou un autre objet au sol, où il peut aussi passer l'hiver.

Reproduction

L'Orvet fragile est une espèce vivipare, les femelles ne pondent pas d'œuf et mettent directement au monde des juvéniles, de 3 à 26, généralement à la fin de l'été. Ceux-ci atteignent leur maturité sexuelle dans leur troisième année.

Régime alimentaire

Son régime alimentaire se compose de divers insectes, de limaces et de vers de terre, ce qui en fait un grand auxiliaire des jardiniers.

Relation avec l'homme

L'Orvet fragile est souvent victime de la fauche des prairies et bords de routes, de la tonte des jardins, de la circulation routière. L'uniformisation et la fragmentation des paysages, au très fort impact pour cette espèce peu mobile, l'enrésinement et les traitements phytosanitaires appliqués dans ses milieux de vie lui sont également néfastes. D'autre part, sa confusion avec un serpent entraîne parfois sa destruction par l'Homme. Comme les autres Reptiles, l'Orvet fragile est une espèce protégée en France.

1.4 Mammifères :

I. Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Aire de répartition

La Pipistrelle commune est l'une des espèces de chauves-souris les plus répandues en France. Elle est présente partout et jusqu'à 1400m d'altitude dans les massifs montagneux. La Pipistrelle commune s'est bien adaptée aux milieux anthropisés et elle peut être trouvée aussi bien dans toutes les grandes agglomérations que dans les campagnes dominées par les grandes monocultures.

Habitat

La Pipistrelle commune affectionne particulièrement les bâtiments (maison, granges, église...) pour ses gîtes d'hiver et d'été où elle recherche en priorité des endroits étroits et relativement fermés (lézardes de murs, arrière de volets, dessous de toiture, panneaux décollés d'un mur...). Pour la plupart des individus, les gîtes d'été et les gîtes d'hibernation diffèrent bien qu'étant situés généralement à proximité (en moyenne moins de 20km de distance).

Régime alimentaire

Les pipistrelles communes se nourrissent d'insectes volants, principalement des Diptères, des Lépidoptères et des Coléoptères, mais elles peuvent se montrer opportunistes quand la ressource en proies est limitée.

Reproduction

Les pariades débutent mi-juillet et durent jusqu'à fin septembre. Au cours de ces pariades, les mâles effectuent des vols accompagnés de chants visant à attirer les femelles. Les accouplements ont lieu à l'automne mais l'ovulation est différée. Ainsi, la femelle ne dépense pas d'énergie pour le développement de l'embryon pendant l'hibernation et la fécondation n'a lieu que lors du réveil printanier. Les femelles occupent par groupes de 30 à 100 individus les gîtes de mise à bas pour la période printanière et de début d'été. La gestation dure 40 à 50 jours et les naissances ont lieu courant juin. Par la suite, les femelles se dispersent au fur et à mesure de l'envol des jeunes.

Relation avec l'Homme

La Pipistrelle commune s'est bien adaptée à la présence de l'Homme. Cependant, cet aspect anthropophile apporte également de nombreux dangers. Les principales causes de mortalité liées aux activités anthropiques sont la destruction volontaire ou accidentelle de colonies, les collisions et les traumatismes lors de chasse à proximité des éoliennes, les collisions avec les voitures et les attaques de chats. En raison du manque de suivi, l'évolution des populations est mal connue mais l'adaptabilité de l'espèce laisse penser qu'elle est moins menacée à court terme que d'autres espèces de chiroptères. Les principales actions favorables à la Pipistrelle commune sont à la fois des études de réduction des impacts des éoliennes sur les chauves-souris mais également des campagnes de sensibilisation et d'information à destination du grand public.



II. Taupe d'Europe (*Talpa europaea*)

Aire de répartition

La taupe d'Europe est un petit mammifère fouisseur commun sur le continent. Elle est présente jusqu'à 2400 mètres d'altitude.



Comportement

La Taupe est un animal fouisseur rarement observé et sa présence n'est trahie que par l'observation de monticules de terre à la sortie des galeries souterraines qu'elle creuse à l'aide de ses pattes antérieures, jusqu'à 50 cm de profondeur. Elle dispose d'une très mauvaise vue, ne perçoit guère les mouvements et les changements de luminosité. Elle peut creuser jusqu'à 20 mètres de galerie par jour. Son nid se trouve dans une cavité située dans un dôme de terre tassée, généralement caché dans un buisson. Elle vit généralement seule dans ses galeries souterraines complexes. Contrairement à d'autres espèces, la taupe n'hiberne pas l'hiver.

Régime alimentaire

La taupe s'alimente principalement de lombrics mais aussi d'insectes divers et de mollusque.

Relation avec l'Homme

Les taupes sont généralement mal perçues en raison des taupinières (monticules de terre à la sortie des galeries souterraines) qui modifient la structure des paysages. Cependant, ces taupinières ont une importance capitale dans la biodiversité des sols. En effet, elles participent à l'aération du sol et régulent certains insectes ravageurs comme les hannetons.

III. Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

Morphologie

Le Murin de Natterer est une espèce de taille moyenne dont le museau et les oreilles sont roses. D'un blanc pur, le pelage ventral contraste fortement avec le dos brun ; le bout des oreilles est relevé comme des spatules de ski. Son uropatagium (membrane qui relie les pattes arrière), présente des poils raides et courbés sur le bord externe.



Aire de répartition

On peut la retrouver sur l'ensemble du continent.

Habitat

Cette espèce sédentaire semble préférer les espaces confinés, elle peut être rencontrée aussi bien en milieu forestier, qu'en milieu agricole extensif ou urbain. Elle se retrouve plutôt de manière isolée en milieu souterrain pour l'hibernation (dans des grottes, tunnels, caves, fissures de ponts etc. où les températures sont froides), elle peut passer l'été dans des gîtes diversifiés, en bâtiment, dans les arbres et parfois dans les ponts. Cette espèce chasse en forêt, le long des haies, dans les allées forestières et au-dessus des prairies de fauche.

Comportement, régime alimentaire

Cette chauve-souris sort tard en soirée. D'un vol lent entrecoupé de phases stationnaires, le Murin de Natterer est une chauve-souris glaneuse qui capture surtout des proies non volantes ou posées sur la végétation, des Araignées principalement, des chenilles, mais aussi des Diptères, des Hémiptères et Lépidoptères etc., qu'il attrape avec sa gueule ou avec son uropatagium, les poursuivant parfois à pied au sol, puis qu'il mange en vol.

Prédateurs

Les rapaces nocturnes et les chats sont ses principaux prédateurs.

1.5 Lépidoptères :

I. La Belle-dame (*Vanessa cardui*)

Morphologie

Longueur de l'aile antérieure : 27-34mm

Envergure : 45-60 mm

Les papillons de cette espèce sont colorés de rouge/orange, noir et blanc sur le dessus des ailes. Le dessous des ailes postérieures présente des dessins complexes formant une mosaïque à dominance gris/brun avec quelques ocelles submarginiaux.



Habitat

La Vanesse des Chardons est une espèce migratrice dont les adultes reviennent chaque année en Europe depuis l'Afrique et le pourtour méditerranéen. En effet, l'espèce est active toute l'année et a besoin de migrer afin de rendre son cycle vital effectif en fonction des saisons. Les chenilles se développent sur les Chardons, la Vipérine, le Plantain et l'Ortie. Les imagos sont observables une bonne partie de l'année (avril à novembre).

Reproduction

L'espèce effectue une à deux générations par an.

Régime alimentaire

Les adultes se nourrissent principalement du nectar des fleurs, les chenilles dévorent les plantes hôtes.

Réseau trophique

Les papillons sont les proies de nombreux insectivores, ils peuvent être consommés par d'autres insectes et des oiseaux par exemple.

II. Le Piéride de la rave (*Pieris rapae*)

Morphologie

Envergure : 40-50 mm

Chez la Piéride de la Rave, le dessus blanc crème porte une tache apicale grisâtre aux antérieures, par ailleurs ornées d'une petite macule noire peu marquée dans l'aire postmédiane chez le mâle, la femelle en arborant deux bien visibles. Le revers des ailes postérieures, jaune, présente une faible suffusion grise à la base, surtout en première génération. Au vol, l'aspect est identique à celui de la Piéride du Navet, mais la progression est légèrement plus vigoureuse. Au repos, les déterminations sont plus faciles.



Habitat

La Piéride de la Rave est une espèce mésophile qui, lorsque ses densités deviennent importantes, peut occasionner des dégâts dans les jardins et les cultures. Les femelles déposent leurs œufs isolément au revers des feuilles. Ils éclosent une semaine plus tard. Les chenilles se nourrissent, pendant le mois que dure leur développement, de nombreuses Brassicacées, mais aussi de Résédacées et de Tropæolacées : divers Choux (dont le Chou potager, *Brassica oleracea*), Cardamines (dont la Cardamine hérissée, *Cardamine hirsuta*), Réséda jaune (*Reseda lutea*) et Grande Capucine (*Tropaeolum majus*). Ce sont les chrysalides de la dernière génération qui hivernent.

Reproduction

C'est une espèce trivoltine en plaine, volant de la fin mars (après *Pieris napi*) à la fin octobre.

Régime alimentaire

Les adultes se nourrissent principalement du nectar des fleurs, les chenilles dévorent les plantes hôtes.

Relation avec l'homme

La Piéride de la Rave, espèce éclectique et rudérale, semble subir les sévices de l'agriculture moderne avec moins d'acuité que les autres espèces. De fait, elle exploite un grand nombre de plantes relativement communes et ubiquistes, hôtes des champs, des lisières, des haies, des jardins et des friches. De la sorte, les populations se maintiennent à un niveau respectable. Mais il ne fait aucun doute que les chenilles sont régulièrement vouées à l'hécatombe dans les champs et les prairies soumis aux traitements phytosanitaires.

1.6 Coléoptères :

I. Méloé enfle-bœufs ténébreux (*Meloe proscarabaeus*)

Morphologie

C'est un Coléoptères. Les individus adultes peuvent atteindre 10 à 45 mm.

Corps noir glabre d'aspect classique de Meloe avec les élytres très courts, déhiscent, laissant visible la majeure partie de l'abdomen. Tout le corps est d'un noir mat profond. Tête très transverse, pronotum trapézoïdal fortement et densément ponctué, élytres coriacés. Les antennes robustes atteignent la base des élytres et ont les articles six et sept élargis et courbés chez le mâle.



Période d'observation

L'insecte apparaît début juin, parfois dès la fin Mai.

Comportement

Dérangé, le méloé émet une sécrétion huileuse jaunâtre au niveau de ses articulations.

Larves

Les œufs sont pondus au printemps dans le sol par groupes. On les nomme les triongulins. Elles sont pourvues de fortes griffes. Dès la naissance, elles grimpent sur des fleurs et attendent des hyménoptères. Elles s'y accrochent, et une fois dans le nid, dévorent œufs et réserves de pollen et de nectar. Elle ne nymphose après l'hiver.

II. Cardinal (*Pyrochroa coccinea*)

Morphologie

Le Pyrochore écarlate ou Cardinal (*Pyrochroa coccinea*) est de couleur rouge vif avec la tête, les pattes et les antennes noires. Les antennes sont dentées chez la femelle, nettement pectinées chez le mâle.

Habitat

Il fréquente les forêts mixtes ou de feuillus. On le trouve principalement sur les ombellifères, l'aubépine, mais aussi sur les troncs d'arbres abattus où ils vont pondre.

Période d'observation

De mai à juillet, plus abondant en juin.

Comportement

Les adultes sont floricoles, on les rencontre au printemps et en été, dans les espaces ouverts des forêts et des boisements, où à leur proximité plus ou moins immédiate (cette espèce vole très bien). La larve vit sous les écorces des troncs d'arbres, résineux ou à feuilles caduques, elle est prédatrice d'autres larves, principalement saproxylophages (mangeuses de bois mort).

Reproduction

La ponte a lieu sous l'écorce, ou dans des fentes de troncs d'arbres abattus. Les larves sont plus grandes que les adultes et mesurent jusqu'à 3,5 cm. Elles possèdent de puissantes mandibules, trois paires de pattes, et à l'extrémité de l'abdomen une sorte de pince. La vie larvaire dure deux ans.



1.7 Botanique :

I. La Véronique de perse (*Veronica persica*)

Description

Fleurs assez grandes (1 cm de diamètre) sur de longs pédoncules à l'aiselle des feuilles crénelées en forme de cœur. Corolle bleu-ciel, blanc-jaunâtre à l'intérieur. Capsule 2 fois plus large que longue à lobes amincis très divergents.

Cycle

Plante annuelle. Floraison de mars à décembre.

Habitat

Espèce commune dans les jardins et les cultures surtout en plaine mais s'élève jusqu'à 800-900 m.

Plante originaire du Proche-Orient. Introduite en Europe dans les jardins botaniques, elle s'est répandue très rapidement depuis 100 ans.



II. Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Description

Le chêne pédonculé est une espèce d'arbres à feuillage caduc originaire des régions tempérées d'Europe, appartenant à la famille des Fagacées. Son fruit est porté par un long pédoncule. Le chêne pédonculé est un grand arbre de 25 à 35 mètres de haut environ. Il a une longévité de 500 à 1000 ans et



Wikimedia Commons, Rudolphous

plus. C'est une espèce monoïque et post-pionnière. Floraison d'avril à mai. L'écorce est lisse chez les jeunes arbres puis devient très profondément crevassée avec des gerçures horizontales. Les jeunes rameaux sont glabres, gris brun, brillants. Les feuilles sont alternes avec un très court pétiole, et des oreillettes à la base. Les lobes sont peu marqués (ondulés). Vert foncé sur le dessus et plus clair en dessous. 4 à 5 paires de lobes irréguliers inégaux. Sinus arrondis. 5 à 12 cm de long. Les glands (3) mesurent de 1 à 5 centimètres et sont portés par un long pédoncule (de 2 à 10 cm). Les glands sont souvent groupés par 3 (1 à 5). C'est une espèce héliophile. Elle est sensible à l'oïdium. Elle permet le développement de divers types de galles. Le chêne pédonculé se développe en bois, friches et même dans les haies, sur des sols variés, mais a besoin d'eau en période de croissance (plus que le chêne sessile) et supporte l'enneigement.

Utilisation du bois de chêne :

Le Bois se travaillant bien, se fendant bien, de bonne densité et de fortes propriétés mécaniques (comparativement aux autres bois européens), il est considéré comme d'excellente qualité parmi les bois courants européens.

La qualité et les propriétés du bois de chêne, et donc son utilisation, varient considérablement en fonction des conditions de croissance de l'arbre et des modes de sylviculture. La richesse du bois de chêne en tanins, en fait un bois durable face aux attaques de champignons et insectes xylophages (le duramen seulement, l'aubier est sensible), et même moyennement durable face aux termites.

1.8 Espèces exotiques envahissantes :

I. Coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*)

Aire de répartition

Cette espèce est très répandue géographiquement, elle est potentiellement présente dans toute la région. Cette coccinelle occupe tous les milieux présents en Picardie.

Comportement

En hiver, elle se regroupe au coin des fenêtres ou entre dans les maisons à l'automne par de belles journées ensoleillées : elle peut se mélanger dans ces groupes avec deux autres espèces : Aladie à 2 points, Coccinelle rose.

Description

Elle est peu évidente à identifier en raison des dizaines de formes différentes qu'elle possède : noire à taches rouges, jusqu'à rouge à taches noires.

Relation avec l'écosystème

Provenant de relâcher par l'homme en but de « lutter écologiquement » contre certains insectes du jardin, elle s'est rapidement adaptée à tous les milieux et est caractérisée d'invasive. Elle semble en voie d'occuper la niche écologique de nombreuses Coccinellidae.

Régime alimentaire

Elle se nourrit de pucerons, de psylles et de cochenilles, avec une voracité plus importante que celle des espèces autochtones utilisées. Il s'est avéré qu'elle consommait également aux autres coccinelles locales, à d'autres insectes et aux fruits abîmés des vergers, surtout lorsqu'elle est aux stades larvaires.

Impact sur les autres espèces

Elle est en compétition pour la nourriture et l'espace avec les coccinelles indigènes et les autres mangeurs de pucerons puisqu'elle est plus précoce. Prédation sur les larves des autres espèces de coccinelles car elle est plus grande et beaucoup plus vorace.



2. Inventaires par groupe taxonomique

(Les espèces menacées sont inscrites en rouge, les espèces non recensées historiquement sont inscrites en gras)

2.1 Oiseaux diurnes :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de rareté régionale	Statut de menace sur la Liste Rouge nationale	Statut de menace sur la Liste Rouge picarde	Espèce déterminante ZNIEFF	Protection nationale
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	AC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	TC	NT	Non menacée	OUI	NON
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	AC	LC	Non menacée	NON	NON
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	C	VU	Non menacée	OUI	OUI
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	C	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	TC	NT	Non menacée	OUI	OUI
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	NR	NT	Non menacée	OUI	OUI
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	PC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	C	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	TC	VU	Non menacée	OUI	OUI
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	C	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	TC	VU	Non menacée	OUI	OUI
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	AC	NT	Non menacée	NON	OUI
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	AR	NT	VU	OUI	OUI
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint Martin	PC	LC	Non menacée	OUI	OUI
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	AR	NT	VU	OUI	OUI
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	AC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	NR	NA	Non menacée	NON	NON
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	TC	LC	Non menacée	NON	NON
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	TC	LC	Non menacée	NON	NON
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	C	NT	Non menacée	NON	NON
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	AC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	PC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	TC	NT	Non menacée	NON	OUI
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	TC	VU	Non menacée	OUI	OUI
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	E	LC	EN	OUI	OUI

<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	C	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord	NR	NA	Non menacée	NON	OUI
<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	AC	LC	Non menacée	OUI	OUI
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	C	LC	Non menacée	NON	NON
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	C	LC	Non menacée	NON	NON
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	TC	NT	Non menacée	OUI	NON
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	NR	NT	Non menacée	NON	OUI
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	TR	LC	VU	NON	OUI
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	TC	VU	Non menacée	OUI	OUI
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	AC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	PC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	TC	NT	Non menacée	NON	OUI
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	TR	NT	CR	OUI	OUI
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	TC	LC	Non menacée	NON	NON
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	C	LC	Non menacée	NON	NON
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NR	NT	Non menacée	OUI	OUI
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	C	LC	Non menacée	NON	NON
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	C	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	AC	VU	Non menacée	NON	OUI
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	C	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	C	VU	Non menacée	OUI	OUI
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	AC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	NR	NT	Non menacée	NON	OUI
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	NR	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	C	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	TC	LC	Non menacée	NON	NON
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	TC	LC	Non menacée	NON	NON
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	TC	NT	Non menacée	NON	OUI
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Syrnaticus reevesii</i>	Faisan vénéré	NR	NA	Non menacée	NON	NON
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	TC	LC	Non menacée	NON	NON
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	TC	LC	Non menacée	NON	NON

<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	AR	EN	EN	OUI	NON
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	PC	NT	VU	OUI	OUI

2.2 Rapaces nocturnes :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de rareté régionale	Statut de menace sur la Liste Rouge nationale	Statut de menace sur la Liste Rouge picarde	Espèce déterminante ZNIEFF	Protection nationale
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	TC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	AC	LC	VU	OUI	OUI
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	AC	LC	Non menacée	NON	OUI
<i>Asio flammeus</i>	Hiboux des marais	E	VU	Non menacée	OUI	OUI
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	AC	LC	Non menacée	NON	OUI

2.3 Amphibiens :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de rareté	Statut de menace		Espèce déterminante ZNIEFF	Protection au niveau national
			Liste Rouge nationale	Liste Rouge Régionale		
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	AC	LC	LC	Oui	Oui
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	C	LC	LC	Non	Oui
<i>Ichtyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	AC	LC	LC	Non	Oui
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	AC	LC	LC	Non	Oui
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	AC	NT	NT	Oui	Oui
<i>Pelophylax esculenta</i>	Grenouille verte	C	NT	NT	Non	Oui
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	C	LC	LC	Non	Oui

2.4 Reptiles :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de rareté	Statut de menace		Espèce déterminante ZNIEFF	Protection au niveau national
			Liste Rouge nationale	Liste Rouge Régionale		
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	C	LC	LC	oui	oui
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	C	LC	LC	oui	oui

2.5 Mammifères :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de rareté	Statut de menace		Espèce déterminante ZNIEFF	Protection nationale
			Liste Rouge nationale	Liste Rouge Régionale		
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	TC	NT	LC	NON	OUI
<i>Eptesicus serotinus</i>	Serotine commune	AC	NT	NT	NON	OUI
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	PC	NT	NT	OUI	OUI
<i>Nyctalus sp.</i>	Noctule sp.	NA				OUI
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	TC	NT	LC	NON	NON
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril Européen	TC	LC	LC	NON	NON
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	TC	LC	LC	NON	OUI
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	TC	LC	LC	NON	OUI
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	TC	LC	LC	NON	NON
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	TC	LC	LC	NON	NON
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	C	LC	LC	NON	OUI
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin a oreilles échancrées	AC	LC	LC	OUI	OUI
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	AC	VU	LC	NON	OUI
<i>Mlyotis sp.</i>	Murin sp.	NA				OUI
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	C	LC	LC	NON	NON
<i>Mus musculus</i>	Souris grise	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	C	LC	LC	NON	NON
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	C	LC	LC	NON	NON
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	C	LC	LC	NON	NON
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	C	LC	LC	NON	NON
<i>Micromys minutus minutus</i>	Rat des moissons	PC	LC	LC	NON	NON
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	NA	NA	NA	NON	NON
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Crociodura russula</i>	Crociodure musette	C	LC	LC	NON	NON
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	C	LC	LC	NON	NON

2.6 Lépidoptères :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de rareté	Statut de menace		Espèce déterminante ZNIEFF	Protection au niveau national
			Liste Rouge nationale	Liste Rouge Régionale		
Rhopalocères						
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	C	LC	LC	NON	NON
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	C	LC	LC	NON	NON

<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	C	LC	LC	NON	NON
<i>Aricia agestis</i>	Argus brun, le Collier-de-Corail	C	LC	LC	NON	NON
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns, l'Argus à bande noire	C	LC	LC	NON	NON
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris, le Fadet commun	C	LC	LC	NON	NON
<i>Colias crocea</i>	Souci	C	LC	LC	NON	NON
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	C	LC	LC	NON	NON
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	C	LC	LC	NON	NON
<i>Papilio machaon</i>	Machaon, le Grand Porte-Queue	C	LC	LC	NON	NON
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	C	LC	LC	NON	NON
<i>Pieris napi napi</i>	Piérade du Navet	C	LC	LC	NON	NON
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable, le Gamma	C	LC	LC	NON	NON
<i>Polyommatus icarus</i>	Argus bleu, l'Azuré de la Bugrane, Azuré commun	C	LC	LC	NON	NON
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	C	LC	LC	NON	NON
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	C	LC	LC	NON	NON
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	PC	LC	LC	NON	NON
<i>Thymelicus lineolus</i>	Hespérie du Dactyle	PC	LC	LC	NON	NON
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Aglais urticae</i>	petite Tortue	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Inachis io</i>	Paon-du-jour	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	CC	LC	LC	NON	NON

Hétérocères

<i>Abrostola tripartita</i>	Plusie de l'Ortie	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Abrostola triplasia</i>	Plusie à lunettes	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Acasis viretata</i>	Lobophore verdâtre	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Acronicta aceris</i>	Noctuelle de l'Erable	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Aedia funesta</i>	Pie	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Aglia tau</i>	Hachette	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Agrotis exclamatoris</i>	Point d'Exclamation	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Anania hortulata</i>	/	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Anaplectoides prasina</i>	Noctuelle verte	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Anarta trifolii</i>	Noctuelle de l'ansérine	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Anticlea derivata</i>	Violette, la Cidarie dérivée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Apamea sordens</i>	Noctuelle basilair	NE	NE	NE	NON	NON

<i>Asthena albulata</i>	Phalène candide	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Atethmia centrago</i>	Xanthie topaze	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Atolmis rubricollis</i>	Veuve, le Collier rouge	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Autographa pulchrina</i>	V d'or	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Calliteara pudibunda</i>	Pudibonde, la Patte- Etendue	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Campaea margaritata</i>	Céladon	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Cerura erminea</i>	Hermine	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Cerura vinula</i>	Grande Queue-Fourchue	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Charanyca trigrammica</i>	Noctuelle triligée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Chiasmia clathrata</i>	Réseau, Géomètre à barreaux.	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Colocasia coryli</i>	Noctuelle du Coudrier	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Colostygia pectinataria</i>	Cidarie verdâtre	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Craniophora ligustri</i>	Troënière	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Cybosia mesomella</i>	Eborine	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Cyclophora punctaria</i>	Ephyre ponctuée, la Soutenue	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Deilephila porcellus</i>	petit Sphinx de la Vigne	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Diachrysis chrysitis</i>	Vert-Doré	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Diarsia mendica</i>	Noctuelle de la Primevère	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Drepana curvatula</i>	Incurvé	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Drymonia ruficornis</i>	Demi-Lune noire	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Dysstroma truncata</i>	Cidarie roussâtre	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Ectropis crepuscularia</i>	Boarmie crépusculaire	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Eilema griseola</i>	Lithosie grise	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Ennomos fuscantaria</i>	Ennomos du Frêne, l'Ennomos bicolore	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Eupithecia abbreviata</i>	Eupithécie printanière	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Euplexia lucipara</i>	Luisante	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Gluphisia crenata</i>	Crénelée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Habrosyne pyritoides</i>	Râtissée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Harpyia milhauseri</i>	Dragon	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Hepialus sylvina</i>	Sylvine	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Hoplodrina ambigua</i>	Ambiguë	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Hoplodrina sp.</i>	Noctuelle sp.	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Hydriomena furcata</i>	Larentie lavée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Hypena proboscidalis</i>	Noctuelle à museau	NE	NE	NE	NON	NON

<i>Hypomecis punctinalis</i>	Boarmie pointillée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Jodis lactearia</i>	l'Hémithée éruginée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Korscheltellus lupulinus</i>	Louvette	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Lacanobia oleracea</i>	Noctuelle des Potagers	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Lampropteryx suffumata</i>	Cidarie enfumée	NE	NE	NE	OUI	NON
<i>Laothoe populi</i>	Sphinx du Peuplier	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Laspeyria flexula</i>	Crochet	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Ligdia adustata</i>	Phalène du Fusain	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Lobophora halterata</i>	Haltère, Phalène hexaptérate	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Lomaspilis marginata</i>	Bordure entrecoupée, la Marginée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Lycia hirtaria</i>	Phalène hérissée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Macaria alternata</i>	Philobie alternée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx, Sphinx du Caille-Lait	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Melanthia procellata</i>	Mélanthie pie	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Mimas tiliae</i>	Sphinx du Tilleul	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Mythimna albipuncta</i>	Point blanc	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Mythimna pallens</i>	Leucanie blafarde	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Noctua janthe / janthina</i>	Collier soufré / Casque	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Noctua pronuba</i>	Hibou	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Notodonta ziczac</i>	Bois-Veiné	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Ochropleura plecta</i>	Cordon blanc	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Odontopera bidentata</i>	Ennomos dentelé	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Oligia sp.</i>	Noctuelle sp.	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Opisthograptis luteolata</i>	Citronnelle rouillée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Orgyia antiqua</i>	Etoilée, le Bombyx antique	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Orthosia gothica</i>	Gothique	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Orthosia incerta</i>	Orthosie variable	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	Boarmie rhomboïdale, la Boarmie commune	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Phalera bucephala</i>	Bucéphale, la Lunule	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Pheosia gnoma</i>	Bombyx Dictéioïde, la Faience	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Pheosia tremula</i>	Porcelaine	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Phlogophora meticulosa</i>	Méticuleuse	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Plagodis dolabraria</i>	Phalène linéolée, la Numérie ligneuse	NE	NE	NE	NON	NON

<i>Pseudoips prasinanus</i>	Halias du Hêtre	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Pterostoma palpina</i>	Museau	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Ptilodon cucullina</i>	Capuchon	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Rivula sericealis</i>	Soyeuse	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Rusina ferruginea</i>	Noctuelle ténébreuse	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Selenia dentaria</i>	Ennomos illunaire	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Smerinthus ocellata</i>	Sphinx demi-paon	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Spilosoma lubricipeda</i>	Ecaille tigrée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Spilosoma luteum</i>	l'Ecaille Lièvre	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Tethea ocularis</i>	Octogésime	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Thyatira batis</i>	Batis	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Timandra comae</i>	Timandre aimée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Trichopteryx carpinata</i>	Lobée, Phalène du Charme	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Tyria jacobaeae</i>	Goutte-de-sang, le Carmin	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Xanthorhoe montanata</i>	Mélanthie montagnarde	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Xanthorhoe spadicearia / ferrugata</i>	Oxydée / Rouillée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Xestia c-nigrum</i>	C-noir	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Xestia triangulum</i>	Noctuelle de la Chélidoine	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Xestia xanthographa</i>	Trimaculée	NE	NE	NE	NON	NON
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène du Pied-de-Poule, la Zygène de la Filipendule	NE	NE	NE	NON	NON

2.7 Orthoptères :

Nom Latin	Nom Vernaculaire	Statut de rareté	Statut de menace		Espèce déterminante ZNIEFF Nationale	Protection au niveau national
			Liste Rouge nationale	Liste Rouge Régionale		
<i>Chorthippus dorsatus</i>	<i>Criquet verte-échine</i>	PC	LC	LC	OUI	NON
<i>Euchorthippus declivus</i>	<i>Criquet des Bromes</i>	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Gomphocerippus rufus</i>	<i>Gomphocère roux</i>	C	LC	LC	NON	NON
<i>Leptophyes punctatissima</i>	<i>Leptophye ponctuée</i>	C	LC	LC	NON	NON
<i>Phaneroptera falcata</i>	<i>Phanéroptère commun</i>	AC	LC	LC	OUI	NON
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	<i>Decticelle cendrée</i>	TC	LC	LC	NON	NON
<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i>	<i>Criquet des pâtures</i>	TC	LC	LC	NON	NON
<i>Roeseliana roeselii</i>	<i>Decticelle bariolée</i>	TC	LC	LC	NON	NON

<i>Tessellana tessellata</i>	<i>Decticelle carroyée</i>	R	LC	LC	OUI	NON
<i>Tetrix undulata</i>	<i>Tetrix commun</i>	PC	LC	LC	NON	NON
<i>Tettigonia viridissima</i>	<i>Grande Sauterelle verte</i>	TC	LC	LC	OUI	NON

2.8 Coléoptères :

Nom Latin	Nom Vernaculaire	Statut de rareté (régional)	Statut de menace		Espèce déterminante ZNIEFF	Protection au niveau national
			Liste Rouge nationale	Liste Rouge Régionale		
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à sept points	TC	NE	NE	NON	NON
<i>Meloe proscarabaeus</i>	Méloé enfle-bœufs ténébreux	?	NE	NE	NON	NON
<i>Melolontha melolontha</i>	Hanneton commun	C	NE	NE	NON	NON
<i>Meloe violaceus</i>	Méloé violet	?	NE	NE	NON	NON
<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	Coccinelle à vingt-deux points	C	NE	NE	NON	NON
<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique	?	NE	NE	NON	NON
<i>Rhagonycha fulva</i>	Téléphore fauve	?	NE	NE	NON	NON
<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>	Coccinelle à damier	C	NE	NE	NON	NON
<i>Pyrochroa coccinea</i>	Cardinal	?	NE	NE	NON	NON
<i>Melanothus punctolineatus</i>	Mélanothus noir	?	NE	NE	NON	NON
<i>Onthophagus similis</i>	/	?	NE	NE	NON	NON

2.9 Autres espèces - faune :

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne
<i>Argiope bruennichi</i>	Épeire frelon
<i>Araneus diadematus</i>	Épeire diadème

2.10 Champignons :

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Evernia prunastri</i>	<i>Evernia prunastri</i>

2.11 Botanique :

(Les espèces non présentes historiquement sont inscrites en gras)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de rareté	Statut de menace		Espèce déterminante ZNIEFF	Protection au niveau national
			Liste Rouge nationale	Liste Rouge régionale		
<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Acer platanoïdes</i> L.	Érable plane	C	LC	LC	OUI	NON
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Sycomore	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Adoxa moschatellina</i> L.	Adoxe moscatelline	C	LC	LC	OUI	NON
<i>Aegopodium podagraria</i> L.	Égopode podagraire	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Aethusa cynapium</i> L.	Petite ciguë	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Allium ursinum</i> L.	Ail des ours	PC	LC	LC	OUI	NON
<i>Alnus glutinosa</i> (L.)	Aulne glutineux	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés	C	NE	LC	NON	NON
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron des champs (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone sylvie	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Anthemis arvensis</i> L.	Camomille des champs	E	LC	DD	OUI	NON
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.)	Anthrisque sauvage	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Apera spica-venti</i> (L.)	Apère jouet-du-vent	C	LC	LC	NON	NON
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.)	Arabidopside de Thalius	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane	C	LC	LC	NON	NON
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Arctium tomentosum</i>	Bardane tomenteuse	R	LC	LC	OUI	NON
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.)	Fromental élevé (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie (s.l.)	PC	LC	NA	OUI	NON
<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tacheté	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Doradille rue-de-muraille	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Asplenium scolopendrium</i> L.	Doradille scolopendre	C	LC	LC	OUI	OUI
<i>Avena fatua</i> L.	Folle-avoine	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent (s.l.)	AC	LC	LC	NON	OUI

<i>Brachypodium pinnatum</i> L.	Brachypode penné	C	DD	LC	NON	NON
<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire	C	LC	LC	NON	NON
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleie de David	C	NA	NA	NON	NON
<i>Calystegia sepium</i> (L.)	Liseron des haies	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.)	Capselle bourse-à-pasteur	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Carex divulsa</i>	Laïche écartée (s.l.)	AR	LC	LC	NON	OUI
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque	C	LC	LC	NON	NON
<i>Carex pendula</i>	Laïche pendante	C	LC	LC	NON	OUI
<i>Carex remota</i>	Laïche espacée	C	LC	LC	NON	OUI
<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des forêts	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Carlina vulgaris</i> L.	Carline commune (s.l.)	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme commun	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier commun	C	LC	NA	NON	NON
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée (s.l.)	RR	LC	LC	NON	NON
<i>Centaurium erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	C	LC	LC	NON	NON
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste des fontaines (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.)	Petite linaire	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine éclairée	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	CC	LC	LC	NON	OUI
<i>Cirsium acaule</i>	Cirse acaule	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Cirsium arvense</i> (L.)	Cirse des champs	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.)	Cirse maraîcher	C	LC	LC	NON	NON
<i>Cirsium palustre</i> (L.)	Cirse des marais	C	LC	LC	NON	NON
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode commun	C	LC	LC	NON	NON
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Conyza canadensis</i> (L.)	Conyze du Canada	CC	NA	NA	NON	NON
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la pampa	RR	NA	NA	NON	NON
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	CC	LC	LC	NON	NON

<i>Crepis biennis</i> L.	Crépine bisannuelle	PC	LC	LC	NON	NON
<i>Crepis capillaris</i> (L.)	Crépine capillaire	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette	C	LC	LC	NON	NON
<i>Cymbalaria muralis</i>	Cymbalaire des murs (s.l.)	CC	LC	NA	NON	NON
<i>Cytisus scoparius</i> (L.)	Genêt à balais	C	LC	LC	NON	NON
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte commune (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre	PC	LC	LC	OUI	NON
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère sauvage	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Dryopteris dilatata</i>	Dryoptéride dilatée	C	LC	LC	NON	NON
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.)	Fougère mâle	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Duchesnea indica</i>	Duchesnée des Indes	PC	NA	NA	NON	NON
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.)	Échinochloa pied-de-coq (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Elymus repens</i> (L.)	Chiendent commun	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Épilobe en épi	C	LC	LC	NON	NON
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hérissé	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Épilobe tétragone (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Epipactis helleborine</i> (L.)	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	C	LC	LC	NON	OUI
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Euonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Euphorbia esula</i> L.	Euphorbe ésole (s.l.)	R	LC	NA	NON	OUI
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Euphorbe épurge	C	LC	LC	NON	NON
<i>Euphorbia peplus</i> L.	Euphorbe des jardins	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre commun	CC	LC	LC	NON	OUI
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.)	Faux-liseron	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Fallopia japonica</i>	Renouée du Japon	CC	NA	NA	NON	NON
<i>Fallopia sachalinensis</i>	Renouée de Sakhaline	RR	NA	NA	NON	NON
<i>Festuca gigantea</i> (L.)	Fétuque géante	C	LC	LC	NON	NON
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.)	Filipendule ulmaire	C	LC	LC	NON	NON
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Fumaria officinalis</i> L.	Fumeterre officinale (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Galanthus nivalis</i> L.	Perce-neige	AC	LC	NA	OUI	OUI
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopse tétrahit	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Galinsoga quadriradiata</i>	Galinsoge cilié	C	NA	NA	NON	NON
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet élevé (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune	C	LC	LC	NON	NON

<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	CC	LC	NA	NON	NON
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	Gnaphale des fanges	C	LC	LC	NON	OUI
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Épervière piloselle	C	LC	LC	NON	NON
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon grimpant	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.)	Jacinthe des bois	C	LC	LC	OUI	OUI
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx commun	C	LC	LC	NON	NON
<i>Impatiens glandulifera</i>	Balsamine géante	AC	NA	NA	NON	NON
<i>Inula conyzae</i>	Inule conyze	C	LC	LC	NON	NON
<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Knautia arvensis</i> (L.)	Knautie des champs	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.)	Lamier jaune (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Leontodon autumnalis</i> L.	Liondent d'automne	C	LC	LC	NON	NON
<i>Leontodon hispidus</i> L.	Liondent hispide (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	C	LC	LC	NON	NON
<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass commun	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Luzula pilosa</i> (L.)	Luzule poilue	AC	LC	LC	OUI	NON
<i>Lysimachia nemorum</i> L.	Lysimaque des bois	AC	LC	LC	OUI	NON
<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	C	LC	LC	NON	NON
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	CC	NA	NA	NON	NON

<i>Matricaria maritima</i> L. subsp. <i>Inodora</i>	Matricaire inodore	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée	C	LC	LC	NON	NON
<i>Melica uniflora</i>	Mélique uniflore	C	LC	LC	OUI	NON
<i>Melilotus officinalis</i>	Mélilot officinal	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	C	LC	LC	NON	NON
<i>Milium effusum</i> L.	Millet étalé	C	LC	LC	OUI	NON
<i>Myosotis arvensis</i> (L.)	Myosotis des champs (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Narcisse faux-narcisse (s.l.)	PC	LC	LC	OUI	OUI
<i>Odontites vernus</i>	Odontite rouge (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.	Ornithogale en ombelle (s.l.)	PC	LC	LC	OUI	NON
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune	C	NA	NA	NON	NON
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais commun (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Persicaria hydropiper</i>	Renouée poivre d'eau	C	LC	LC	NON	NON
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.)	Renouée à feuilles de patience (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée persicaire	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Petasites hybridus</i> (L.)	Pétasite officinal	AR	LC	LC	OUI	NON
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Picea abies</i> (L.)	Épicéa commun	RR	LC	NA	NON	NON
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Pimpinella major</i> (L.)	Boucage élevé	C	LC	LC	OUI	NON
<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	Boucage saxifrage	C	LC	LC	NON	NON
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.)	Sceau-de-Salomon multiflore	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble	C	LC	LC	NON	NON
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Potentilla sterilis</i> (L.)	Potentille faux-fraisier	C	LC	LC	NON	NON
<i>Primula elatior</i> (L.)	Primevère élevée	C	LC	LC	OUI	NON
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	CC	LC	LC	NON	NON

<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Prunier merisier (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.)	Fougère aigle	C	LC	LC	NON	NON
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.)	Pulicaire dysentérique	C	LC	LC	NON	NON
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule tête-d'or	C	LC	LC	OUI	OUI
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Renoncule ficaire (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac hérissé	AC	NA	NA	NON	NON
<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier à grappes	CC	LC	LC	OUI	OUI
<i>Ribes uva-crispa</i> L.	Groseillier à maquereaux	C	LC	LC	NON	NON
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des chiens (s.str.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Rubus</i> sp.	Ronce					
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille sauvage	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Sagina apetala</i> Ard.	Sagine apétale (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Sagina procumbens</i> L.	Sagine couchée	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Salix viminalis</i> L.	Saule des vanniers	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Sanguisorba minor</i>	Sanguisorbe pimprenelle (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	Saxifrage tridactyle	C	LC	LC	NON	NON
<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie (s.l.)	AC	LC	LC	NON	OUI
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse	C	LC	LC	NON	NON
<i>Sedum telephium</i> L.	Orpin reprise (s.l.)	PC	LC	NT	OUI	NON
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Silene dioica</i> (L.)	Silène dioïque	C	LC	LC	NON	NON
<i>Silene latifolia</i>	Silène à larges feuilles (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.)	Sisymbre officinal	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage du Canada	PC	NA	NA	NON	NON
<i>Solidago gigantea</i>	Solidage glabre	AC	NA	NA	NON	NON

<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Sonchus asper</i> (L.)	Laiteron rude	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraîcher	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Stachys palustris</i> L.	Épiaire des marais	C	LC	LC	OUI	OUI
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des forêts	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	C	LC	LC	NON	NON
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	C	LC	LC	OUI	NON
<i>Stellaria media</i> (L.)	Stellaire intermédiaire (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.)	Symphorine blanche	AC	NA	NA	NON	NON
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale (s.l.)	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Taraxacum s. Ruder</i>	Pissenlit	CC	LC	NA	NON	NON
<i>Thuja plicata</i>	Thuya géant	C	NA	NA	NON	NON
<i>Thymus pulegioides</i> L.	Thym faux-pouliot	PC	LC	LC	OUI	NON
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	C	LC	LC	OUI	NON
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à larges feuilles (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Torilis japonica</i>	Torilis des haies	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	C	LC	LC	NON	NON
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Ulmus glabra</i>	Orme des montagnes	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Urtica urens</i> L.	Ortie brûlante	C	LC	LC	NON	NON
<i>Valerianella locusta</i> (L.)	Valérianelle potagère	C	LC	LC	NON	NON
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc	C	LC	LC	NON	NON
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Veronica agrestis</i> L.	Véronique agreste	AC	LC	LC	OUI	NON
<i>Veronica beccabunga</i> L.	Véronique des ruisseaux	C	LC	LC	NON	NON
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Veronica hederifolia</i> L.	Véronique à feuilles de lierre (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON
<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale	AC	LC	LC	NON	NON
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CC	NA	NA	NON	NON
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne lantane	C	LC	LC	NON	NON
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée (s.l.)	AR	NA	LC	NON	NON
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.)	Vesce à quatre graines (s.l.)	C	LC	LC	NON	NON

<i>Vinca minor L.</i>	Petite pervenche	C	LC	LC	NON	NON
<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	CC	LC	LC	OUI	NON
<i>Viola odorata L.</i>	Violette odorante	C	LC	LC	NON	NON
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette de Reichenbach	CC	LC	LC	NON	NON
<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivinus	C	LC	LC	NON	NON

3. Données historiques :

(Les espèces non recensées entre 2017 et 2022 sont inscrites en rouge)

3.1 Oiseaux :

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise

<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde
<i>Picus viridis</i>	Pic vert
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple-bandeau
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins
<i>Syrnaticus reevesii</i>	Faisan vénéré
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis
<i>Turdus merula</i>	Merle noir
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé

3.2 Lépidoptères :

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Rhopalocères	
<i>Aglais io</i>	Paon du jour
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique

<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil
<i>Ochlodes venatus</i>	Sylvaine
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou
<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable, C blanc
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain
Hétérocères	
<i>Cepphis advenaria</i>	Epione étrangère
<i>Eilema griseola</i>	Lithosie grise
<i>Macaria signaria</i>	Philobie signée, Philobie des pins
<i>Operophtera brumata</i>	Phalène brumeuse
<i>Photodes minima</i>	Nonagrie des canches

3.3 Orthoptères :

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Chorthippus biggutus</i>	Criquet mélodieux
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux
<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée
<i>Tetrix subulata</i>	Tetrix riverain

3.4 Mammifères :

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune

3.5 Botanique :

(Les espèces non recensées entre 2017 et 2022 sont inscrites en rouge)

Espèces recensées historiquement
<i>Acer campestre</i> L.
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.
<i>Achillea millefolium</i> L.
<i>Adoxa moschatellina</i> L.
<i>Aegopodium podagraria</i> L.
<i>Aethusa cynapium</i> L.
<i>Alliaria petiolata</i>
<i>Alnus glutinosa</i> (L.)
<i>Anagallis arvensis</i> L.
<i>Anemone nemorosa</i> L.
<i>Angelica sylvestris</i> L.
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.)
<i>Apium nodiflorum</i> (L.)
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.)
<i>Arctium lappa</i> L.
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.)
<i>Artemisia vulgaris</i> L.
<i>Arum maculatum</i> L.
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.)
<i>Barbarea vulgaris</i>
<i>Bellis perennis</i> L.
<i>Betula pubescens</i>
<i>Brachypodium sylvaticum</i>
<i>Bromus hordeaceus</i> L.
<i>Bromus sterilis</i> L.
<i>Callitriche platycarpa</i>
<i>Calystegia sepium</i> (L.)
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.)
<i>Cardamine flexuosa</i>
<i>Cardamine hirsuta</i> L.
<i>Cardamine pratensis</i> L.
<i>Carex acuta</i> L.
<i>Carex acutiformis</i>
<i>Carex hirta</i> L.
<i>Carex remota</i>
<i>Carex sylvatica</i>
<i>Carpinus betulus</i> L.

<i>Cerastium fontanum</i>
<i>Chaenorrhinum minus (L.)</i>
<i>Chelidonium majus L.</i>
<i>Chenopodium glaucum L.</i>
<i>Chenopodium polyspermum L.</i>
<i>Circaea lutetiana L.</i>
<i>Cirsium arvense (L.)</i>
<i>Cirsium oleraceum (L.)</i>
<i>Cirsium palustre (L.)</i>
<i>Cirsium vulgare</i>
<i>Clematis vitalba L.</i>
<i>Convolvulus arvensis L.</i>
<i>Conyza canadensis (L.)</i>
<i>Cornus mas L.</i>
<i>Cornus sanguinea L.</i>
<i>Corylus avellana L.</i>
<i>Crataegus laevigata</i>
<i>Crataegus monogyna</i>
<i>Crepis capillaris (L.)</i>
<i>Cymbalaria muralis P.</i>
<i>Cynosurus cristatus L.</i>
<i>Dactylis glomerata L.</i>
<i>Daucus carota L.</i>
<i>Deschampsia cespitosa (L.)</i>
<i>Dryopteris affinis</i>
<i>Dryopteris carthusiana</i>
<i>Dryopteris dilatata</i>
<i>Dryopteris filix-mas (L.)</i>
<i>Elymus caninus (L.) L.</i>
<i>Epilobium hirsutum L.</i>
<i>Epilobium montanum L.</i>
<i>Epilobium parviflorum</i>
<i>Epilobium tetragonum L.</i>
<i>Equisetum arvense L.</i>
<i>Equisetum palustre L.</i>
<i>Erysimum cheiri (L.)</i>
<i>Euonymus europaeus L.</i>
<i>Eupatorium cannabinum L.</i>
<i>Euphorbia helioscopia L.</i>
<i>Euphorbia peplus L.</i>
<i>Fagus sylvatica L.</i>
<i>Fallopia convolvulus (L.)</i>
<i>Fallopia japonica</i>
<i>Festuca arundinacea</i>

<i>Festuca rubra</i> L.
<i>Fragaria vesca</i> L.
<i>Fraxinus excelsior</i> L.
<i>Galium aparine</i> L.
<i>Galium mollugo</i> L.
<i>Galium odoratum</i> (L.)
<i>Galium palustre</i> L.
<i>Geranium dissectum</i> L.
<i>Geranium robertianum</i> L.
<i>Geum urbanum</i> L.
<i>Glechoma hederacea</i> L.
<i>Glyceria notata</i> Chevall.
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.
<i>Hedera helix</i> L.
<i>Heracleum sphondylium</i> L.
<i>Holcus lanatus</i> L.
<i>Humulus lupulus</i> L.
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.)
<i>Hypericum tetrapterum</i>
<i>Hypochaeris radicata</i> L.
<i>Ilex aquifolium</i> L.
<i>Iris pseudacorus</i> L.
<i>Juncus conglomeratus</i> L.
<i>Juncus effusus</i> L.
<i>Juncus inflexus</i> L.
<i>Lactuca serriola</i> L.
<i>Lamium album</i> L.
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.
<i>Lamium purpureum</i> L.
<i>Lapsana communis</i> L.
<i>Lemna minor</i> L.
<i>Lemna minuta</i>
<i>Lemna trisulca</i> L.
<i>Leucanthemum vulgare</i>
<i>Listera ovata</i> (L.)
<i>Lolium perenne</i> L.
<i>Lonicera xylosteum</i> L.
<i>Lotus pedunculatus</i>
<i>Luzula pilosa</i> (L.)
<i>Lycopus europaeus</i> L.
<i>Lysimachia nemorum</i> L.
<i>Lysimachia nummularia</i> L.
<i>Lythrum salicaria</i> L.
<i>Malus sylvestris</i> (L.)

<i>Matricaria discoidea</i>
<i>Matricaria recutita</i> L.
<i>Melica uniflora</i>
<i>Mercurialis annua</i> L.
<i>Mercurialis perennis</i> L.
<i>Milium effusum</i> L.
<i>Moehringia trinervia</i> (L.)
<i>Myosotis arvensis</i> (L.)
<i>Myosotis scorpioides</i> L.
<i>Nasturtium officinale</i>
<i>Odontites vernus</i>
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.
<i>Oxalis acetosella</i> L.
<i>Papaver dubium</i> L.
<i>Papaver rhoeas</i> L.
<i>Papaver somniferum</i> L.
<i>Paris quadrifolia</i> L.
<i>Parthenocissus inserta</i>
<i>Persicaria amphibia</i> (L.)
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.)
<i>Persicaria maculosa</i>
<i>Phalaris arundinacea</i> L.
<i>Phragmites australis</i>
<i>Pimpinella major</i> (L.)
<i>Plantago major</i> L.
<i>Poa annua</i> L.
<i>Poa compressa</i> L.
<i>Poa nemoralis</i> L.
<i>Poa trivialis</i> L.
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.)
<i>Polygonum aviculare</i> L.
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.)
<i>Polystichum setiferum</i>
<i>Populus ×canadensis</i>
<i>Potentilla anserina</i> L.
<i>Potentilla reptans</i> L.
<i>Potentilla sterilis</i> (L.)
<i>Primula elatior</i> (L.)
<i>Primula veris</i> L.
<i>Prunella vulgaris</i> L.
<i>Prunus avium</i> (L.) L.
<i>Prunus spinosa</i> L.
<i>Quercus robur</i> L.
<i>Ranunculus acris</i> L.

<i>Ranunculus auricomus</i> L.
<i>Ranunculus ficaria</i> L.
<i>Ranunculus repens</i> L.
<i>Ribes rubrum</i> L.
<i>Ribes uva-crispa</i> L.
<i>Rosa arvensis</i> Huds.
<i>Rubus idaeus</i> L.
<i>Rumex conglomeratus</i>
<i>Rumex obtusifolius</i> L.
<i>Rumex sanguineus</i> L.
<i>Sagina procumbens</i> L.
<i>Salix alba</i> L.
<i>Salix caprea</i> L.
<i>Salix cinerea</i> L.
<i>Salix xrubens</i> Schrank
<i>Sambucus nigra</i> L.
<i>Saxifraga tridactylites</i> L.
<i>Scrophularia auriculata</i> L.
<i>Sedum acre</i> L.
<i>Senecio jacobaea</i> L.
<i>Senecio vulgaris</i> L.
<i>Silene latifolia</i>
<i>Sinapis arvensis</i> L.
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.)
<i>Solanum dulcamara</i> L.
<i>Solanum nigrum</i> L.
<i>Sonchus arvensis</i> L.
<i>Sonchus asper</i> (L.)
<i>Sonchus oleraceus</i> L.
<i>Stachys sylvatica</i> L.
<i>Stellaria alsine</i> Grimm
<i>Stellaria holostea</i> L.
<i>Stellaria media</i> (L.)
<i>Symphytum officinale</i> L.
<i>Tamus communis</i> L.
<i>Taraxacum</i> sect. <i>Ruderalia</i>
<i>Taraxacum</i> <i>Wiggers</i>
<i>Tilia platyphyllos</i>
<i>Torilis japonica</i>
<i>Trifolium campestre</i>
<i>Trifolium dubium</i>
<i>Trifolium pratense</i> L.
<i>Trifolium repens</i> L.
<i>Ulmus laevis</i> Pallas

<i>Urtica dioica</i> L.
<i>Urtica urens</i> L.
<i>Veronica arvensis</i> L.
<i>Veronica beccabunga</i> L.
<i>Veronica chamaedrys</i> L.
<i>Veronica hederifolia</i> L.
<i>Veronica montana</i> L.
<i>Veronica peregrina</i> L.
<i>Veronica persica</i> Poiret
<i>Veronica polita</i> Fries
<i>Viburnum opulus</i> L.
<i>Vicia sepium</i> L.
<i>Viola reichenbachiana</i>

Table des illustrations

1. Index des cartes :

Carte 1 : Localisation des bornes pédagogiques sur la commune de Luceux.....	11
Carte 2 : Localisation des ZNIEFF sur la commune de Luceux.....	13
Carte 3 : Occupation du sol sur la commune de Luceux.....	16
Carte 4 : Localisation des points d'inventaires des oiseaux diurnes.....	18
Carte 5 : Localisation des points d'inventaire des rapaces nocturnes.....	22
Carte 6 : Localisation des mares identifiées pour les prospections amphibiens.....	23
Carte 7 : Localisation des plaques à reptiles.....	26
Carte 8 : Localisation des points d'inventaire des différents groupes de mammifères.....	28
Carte 9 : Localisation des points d'inventaire des insectes.....	32
Carte 10 : Localisation des transects pour les inventaires botaniques.....	38

2. Index des figures :

Figure 1 : Article présentant la démarche ABC sur le site Internet du CPIE.....	7
Figure 2 : Exemples d'articles publiés dans la newsletter du CPIE.....	8
Figure 3 : Exemple de publication postée sur Instagram à l'occasion de l'animation gîtes à insectes...	9
Figure 4 : Exemple d'affiche pour les ateliers du CPIE.....	10
Figure 5 : Exemple d'une borne pédagogique réalisée par le CPIE.....	12
Figure 6 : Graphique représentant l'occupation du sol sur la commune de Luceux.....	14
Figure 7 : Nombre d'espèces en fonction de leur statut de menace sur la Liste Rouge nationale	19
Figure 8 : Nombre d'espèces en fonction de leur statut de menace sur la Liste Rouge régionale picarde.....	20
Figure 9 : Nombre d'espèces en fonction de leur statut de rareté régional.....	21
Figure 10 : Nombre d'espèces en fonction de leur statut de rareté au niveau national.....	24
Figure 11 : Nombre d'espèces recensées en fonction de leur statut de rareté régional.....	30
Figure 12 : Graphique représentant le nombre d'espèces par statut de rareté.....	33
Figure 13 : Graphique représentant le nombre d'espèces par statut de rareté régionale.....	35
Figure 14 : Graphique représentant le nombre d'espèces par statut de rareté régionale.....	40
Figure 15 : Gîte à chauve-souris.....	45

3. Index des photos :

Photo 2 : Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) observé à Luceux.....	21
Photo 3 : Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>) observé à Luceux.....	25
Photo 4 : plaque utilisée pour recenser les reptiles de la commune.....	25
Photo 5 : Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>).....	27
Photo 6 : Carte géographique (<i>Araschnia levana</i>) observée à Luceux.....	34

Photo 7 : Zygène de la Filipendule (<i>Zigaena filipendulae</i>) observée à Luceux	34
Photo 8 : Phaneroptère commun (<i>Phaneroptera falcata</i>) observé à Luceux.....	35
Photo 9 : Coccinelle à damier (<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>) observée à Luceux	36
Photo 10 : Agrion à larges pattes (<i>Platycnemis pennipes</i>) observé à Luceux.....	37
Photo 11 : Punaise potagère (<i>Eurydema oleracea</i>) observée à Luceux.....	37
Photo 12 : Pensée des champs (<i>Viola arvensis</i>) observée à Luceux.....	40
Photo 13 : Coccinelle asiatique (<i>Harmonia axyridis</i>) observée à Luceux.....	42
Photo 14 : Épeire frelon (<i>Argiope bruennichi</i>).....	43
Photo 15 : nichoir (à gauche) et mangeoire (à droite) pour les oiseaux.....	46
Photo 16 : mangeoire à écureuil (à gauche) et abri à hérisson (à droite).....	46

Bibliographie et sitographie :

- Le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) :
<https://www.cbnbl.org/>
- Picardie Nature : <http://www.picardie-nature.org/>
- L'inventaire National du Patrimoine Naturel :
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages :
<https://www.aspas-nature.org/actions-juridiques-de-l-aspas/textes-importants/listes-nationales-des-especes-protegees/>
- Wikimedia Commons pour les photos : <https://commons.wikimedia.org>
- Base Communale de la Biodiversité et de la Géodiversité (BCBG) Hauts-de-France : <http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/patnat/>